

# Special Chair Humanitarian Aid and Reconstruction



## Le mouvement des femmes au Sud-Kivu, République démocratique du Congo

Une analyse de la société civile

Dorothea Hilhorst and Marie Rose Bashwira

2016

publication occasionnelle #11



WAGENINGEN UNIVERSITY  
WAGENINGEN UR



PUBLICATION OCCASIONELLE #11

**Le mouvement des femmes au Sud-Kivu,  
République démocratique du Congo**  
Une analyse de la société civile

Dorothea Hilhorst et Marie Rose Bashwira

2016



# Table des matières

Liste d'acronymes	6
Remerciements	7
Résumé	9
1. Introduction et questions	21
2. La situation des femmes en RDC	27
3. La société civile des femmes et le mouvement des femmes au Sud-Kivu	33
4. Indice de la société civile et société civile des femmes	51
5. Analyses et conclusions	67
Références bibliographiques	73
Annexe 1 : Liste des personnes interrogées	75
Annexe 2 : Indice de la société civile élaboré par CIVICUS (CSI)	77
<b>Liste des encadrés</b>	
Encadré 1 : Indice de la société civile de CIVICUS (CSI, Civil Society Index)	
Encadré 2 : Groupes de discussion et réunions	
Encadré 3 : Campagne 30-50%	
Encadré 4 : Campagne Droit pour tous	

## **Le mouvement des femmes au Sud-Kivu, République démocratique du Congo**

*Une analyse de la société civile*

Dorothea Hilhorst et Marie Rose Bashwira

### **Désistement**

Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les politiques ou les points de vue de l'Université de Wageningen. Extraits peuvent être reproduits sans autorisation, à condition que la source soit indiquée.

Contactez les auteurs via: [theahilhorst@wur.nl](mailto:theahilhorst@wur.nl) et [rosebashwira@gmail.com](mailto:rosebashwira@gmail.com).

Plus d'informations sur le groupe de recherche sur l'aide humanitaire et la reconstruction peut être trouvé via [www.wageningenur.nl/HAR](http://www.wageningenur.nl/HAR)

## Liste d'acronymes

AFEM	Association des femmes des médias
CAFCO	Cadre permanent de concertation de la femme congolaise
CAMPS	Centre d'assistance médico-psycho-sociale
CAP	Comité d'alerte pour la paix
CIVICUS	CIVICUS, alliance mondiale pour la participation citoyenne
COFAS	Collectif des organisations féminines agissant en synergie
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population (autrefois Fonds des Nations Unies pour les activités de population)
GAD	genre et développement
IFD	intégration des femmes au développement
IMC	corps médical international
MFS	Medefinancieringstelsel, programme de cofinancement du gouvernement néerlandais
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
MUSO	Mutuelle de solidarité (VSLA, Village Savings and Loans Association)
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCaH)
ONG	organisation non gouvernementale
ONGI	ONG internationale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RDC	République démocratique du Congo
RFDP	Réseau de femmes pour le développement et la paix
STAREC armés	Programme de stabilisation et reconstruction des zones sortant de conflits armés
SPR	Synergie des femmes pour la paix et la réconciliation des peuples des Grands Lacs d'Afrique
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (désormais ONU FEMMES)
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNSCR 1325	Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies
UWAKI	Umoja wa wanawake wa Kivu
VICO	Vision communautaire (connu aussi sous le nom de Villages cobaye)
WID	femmes dans le développement
WOPPA	Femmes comme partenaires pour la paix en Afrique

## Remerciements

Ce rapport est le résultat de trois semaines de recherches sur les organisations des femmes dans la société civile du Sud-Kivu, conduites en novembre 2013. Ce rapport a été rédigé dans le cadre de l'évaluation du Programme néerlandais de développement, dirigé par la division WOTRO du Netherlands Academic Council (conseil universitaire des Pays-Bas). Nous sommes reconnaissantes d'avoir eu l'opportunité de compléter les études initiale et finale par une étude de cas qualitative sur les femmes dans la société civile.

Le rapport a été réalisé avec la collaboration de l'Institut Supérieur Pédagogique du Bukavu (ISDR) et le Secure Livelihood Research Consortium (SLRC).

Nous tenons à remercier toutes les personnes (femmes et les hommes) qui ont donné de leur temps et ont partagé leurs réflexions et expériences, et qui ont répondu avec patience à toutes nos questions. Nous exprimons tout particulièrement notre vive gratitude au Réseau des Femmes pour la Défense des Droits et la Paix (RFDP), à l'Association des Femmes des Média du Sud-Kivu (AFEM-SK), et à Vision Communautaire (VICO) pour nous avoir aidées dans l'organisation des recherches sur terrain dans le territoire de Walungu. Les femmes du centre de Walungu, de Kamanyola et de Burhale ont été très accueillantes et ont généreusement partagé leurs expériences avec nous. Nous remercions également Cordaid pour avoir permis la validation de la session au terme de notre travail de terrain. Nous remercions, enfin, le professeur Bashwira pour son aide dans l'organisation des déplacements, ainsi que le professeur Mashanda pour ses conseils.

Nous avons beaucoup apprécié le temps passé à la résidence Oasis de Bukavu, où nous avons déjà pris nos habitudes. Nous avons eu grand plaisir à travailler en étroite collaboration avec Carolien Jacobs et Bart Weijs, qui ont mené l'évaluation de la composante Renforcement de la Société Civile en RDC et nous les remercions de leur aide et de leurs observations.

Les résultats de l'étude ont été validés au cours d'un atelier à Bukavu, à l'Est de la RDC en février 2015, en présence des représentants des ONGs internationales et ceux régionale ainsi que quelques représentants des organisations féminines.

### À propos des auteurs

#### Dorothea Hilhorst

Dorothea Hilhorst est professeur en Aide humanitaire et reconstruction à l'Université de Wageningen. Ses publications portent sur les pratiques quotidiennes en matière d'aide humanitaire, la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation au changement climatique, la reconstruction et la consolidation de la paix. Elle est coordinatrice de programmes de recherche en Angola, en RDC, en Afghanistan, en Éthiopie, au Soudan, au Mozambique et en Ouganda. Depuis 2007, elle dirige plusieurs programmes de recherche en RDC orientale, généralement en collaboration avec l'Institut Supérieur de Développement Rural de Bukavu. [www.wageningenur.nl/har](http://www.wageningenur.nl/har)

### Marie-Rose Bashwira

Marie-Rose Bashwira est doctorante à l'Université de Wageningen au sein du groupe de recherche Aide humanitaire et la reconstruction. Son travail porte sur les femmes et la gouvernance minière en RDC. Elle est titulaire d'un Master en Microfinance de la Solvay Business School de l'Université libre de Bruxelles. Elle est chercheuse et enseignante à l'Université Catholique de Bukavu depuis 2008. Elle a précédemment conduit des recherches sur la microfinance et la gouvernance minière.

## Résumé

Dans le cadre d'une vaste évaluation du Programme de développement néerlandais en République démocratique du Congo (RDC), ce rapport analyse les caractéristiques et les capacités des organisations des femmes de la société civile/ du mouvement des femmes au Sud-Kivu. L'évaluation a consisté en une étude initiale et une étude finale rendant possible l'analyse des changements intervenus entre 2011/2012 et 2014. Les questions clés posées par l'évaluation sont les suivantes :

- Quelle est la situation générale des femmes en RDC ?
- Quels sont l'historique, la composition et les caractéristiques générales des organisations des femmes de la société civile au Sud-Kivu ?
- Quelles sont les tendances observables et les forces et faiblesses perçues au sein des organisations des femmes de la société civile au niveau de la province du Sud-Kivu en termes d'engagement civique, en terme d'organisation, de pratique des valeurs, de perception de l'impact et d'influences externes ?
- Comment la société civile des femmes renforce-t-elle les associations locales de femmes au Sud-Kivu ?
- Sur la base des réponses à ces questions, quels enseignements pouvons-nous tirer quant aux pratiques de lobbying et de plaidoyer des organisations des femmes de la société civile au Sud-Kivu ?

Les termes de référence de l'évaluation appellent à l'utilisation de l'Indice de la société civile de CIVICUS, qui distingue cinq dimensions (l'engagement civique, le niveau d'organisation, la pratique des valeurs, la perception de l'impact et l'environnement externe). Les recherches de terrain ont été menées au Sud-Kivu (ville de Bukavu et territoire de Walungu<sup>1</sup>) au cours d'une période de trois semaines entre novembre et décembre 2013. Une attention particulière a été accordée à un échantillon d'organisations relevant du programme de cofinancement néerlandais : le RFDP, l'AFEM et VICO. Un système de codes a été utilisé pour identifier les personnes interrogées.

### La situation des femmes en RDC

La RDC dispose d'un cadre législatif complet et la Constitution de 2006, dans ses Articles 5, 14 et 15 a établi les fondements et légitimé l'égalité et l'équité politiques.<sup>2</sup> La RDC a aussi ratifié ou reconnu un certain nombre de résolutions et de traités internationaux importants comme la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (en 2000), et le Protocole sur les droits des femmes africaines<sup>3</sup> (en 2009). De plus, en 2006, le pays a adopté une loi sur les violences sexuelles. Cela étant dit, ces lois ne sont pas adéquatement mises en œuvre et elles ne sont pas connues des populations, ce qui entrave le développement des femmes.

<sup>1</sup> Nous souhaitons émettre une réserve quant à la représentativité de nos observations à Walungu par rapport aux autres territoires du Sud-Kivu, Walungu étant un territoire accueillant des leaders plus affirmés ou dominants qu'ailleurs. Walungu fait aussi partie des territoires qui ont reçu le plus de soutien de la part des ONGI. Enfin, nous n'avons pas été en mesure d'évaluer le degré d'intégration des problématiques de genre dans les programmes d'aide ne disposant pas d'objectifs spécifiques en la matière.

<sup>2</sup> A. Matundu Mbambi et M.C. Faray - Kele (2010), *L'inégalité du genre et les institutions sociales en RDC*. The Women's International League for Peace and Freedom (WILPF), <http://ukwilpf.org.uk>

<sup>3</sup> Protocole sur les droits des femmes en Afrique

Par ailleurs, les pratiques d'ordre traditionnel entravent elles aussi ce développement, par exemple dans la sphère familiale, où les transactions matrimoniales font de la mariée une « propriété » de sa belle-famille, où la polygamie est acceptée, où les croyances entourant la maternité restent primordiales pour les femmes, et où les filles subissent des discriminations dans leur éducation. Bien que la Constitution du Congo établisse l'égalité en droit et que des quotas réglementaires de représentation féminine au sein des institutions étatiques aient été instaurés (30 % de femmes), la représentation des femmes reste faible en raison du manque d'instruction et des obstacles culturels. Au niveau économique, dans la plupart des familles, ce sont les hommes qui gèrent les revenus du foyer, et les activités exercées par les femmes (petites activités et activités informelles), par leur nature, sont généralement moins rentables. Dans les zones rurales, la répartition du travail est inégale et les femmes ont la charge de la majorité des activités agricoles. Enfin, bien que les violences sexuelles liées au conflit aient attiré l'attention au cours des guerres, il est aussi manifeste que le taux de violences sexuelles commises par des civils est non seulement élevé, mais semble exprimer la faible estime accordée aux femmes et l'érosion des normes sociales qui protègent ces dernières.

## La société civile des femmes et le mouvement des femmes au Sud-Kivu

### Histoire

Le mouvement international des femmes a commencé à se développer à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, et s'est concentré sur les droits juridiques et politiques, la violence envers les femmes, les droits reproductifs et l'avortement, la liberté sexuelle, l'emploi et la discrimination, la participation politique et la représentation. Les organisations féminines du Sud ont plutôt concentré leur attention sur la pauvreté, les conditions de travail, l'éducation et la santé. Le mouvement des femmes ayant évolué en Afrique dans un contexte de décolonisation, de guerre, d'instabilité socio-économique, d'ajustements structurels, d'informalité et de corruption, la réalisation du potentiel (autonomisation) des femmes africaines est devenu un objectif important pour de nombreuses politiques de développement occidentales. Entre les années 1970 et 1990, les approches ont évolué des stratégies macro-économiques (créer des emplois pour les maris serait bénéfique à leurs femmes) vers un positionnement des femmes au cœur des questions d'emploi, de génération de revenus et de crédit, et d'éducation (approche WID, Women in Development, femmes dans le développement), et vers la remise en cause des différences sociales, économiques et politiques existant entre les hommes et les femmes (approche GAD, Gender And Development, genre et développement). Une critique fréquente reste néanmoins que le concept de genre soit souvent réduit aux seules problématiques des femmes et qu'il ne reconnaisse pas les dynamiques culturelles propres au contexte africain.

Au Sud-Kivu, à la fin de la période coloniale et au début de l'indépendance (1959 - 1970), ce sont principalement les ONG confessionnelles (le Centre Olame, le Département des affaires sociales de l'église Kimbanguiste, le Bureau diocésain du développement et le Bureau protestant de l'église du Christ au Congo) qui ont agi en faveur de l'autonomisation des femmes à travers des programmes éducatifs de village portant sur la réduction de la mortalité infantile, l'hygiène et l'alphabétisation. Dans les années 1980, des ONG non-confessionnelles sont

apparues (par ex., Solidarité Paysanne, le Comité anti Bwaki, UWAKI) lançant des projets d'autonomisation économique des femmes sous la forme de groupes de solidarité, ainsi que de réunions sociales (centrées sur la production agricole).

Au début des années 1990, dans le contexte de la Conférence nationale souveraine<sup>4</sup>, la société civile a commencé à s'organiser en tant que « secteur » à part, mettant en place des réseaux tels que les Conseils régionaux des organisations non-gouvernementales de développement ou CRONGD et le Bureau de coordination de la société civile du Sud Kivu. Le leadership de ces organisations étant dominé par les hommes, dans les années 1990, les organisations de femmes ont commencé à exiger une reconnaissance et un renforcement du leadership féminin, et se sont exprimées contre les atrocités de la guerre, réussissant à attirer l'attention sur le problème des violences sexuelles.

Nombreux sont ceux qui considèrent les négociations de paix de Sun City en 2002 (notamment le Dialogue intercongolais) comme le véritable point de départ du mouvement des femmes en RDC, car il s'agit de la première plateforme de haut niveau où les femmes ont été représentées (40 femmes sur 340 participants). Les négociations sont à l'origine de la création de structures de coordination des organisations de femmes comme le Cadre permanent de concertation de la femme congolaise (CAFCO), le Comité national Femme et développement (CONAFED), et le Caucus des Femmes. La participation politique des femmes au gouvernement de transition et après les élections de 2006 a été assurée de manière insatisfaisante, de nombreuses femmes politiques ne s'étant pas senties entendues ou n'ayant pas été élues pour différentes raisons.

Après 2002, les structures susmentionnées ont fait pression pour l'adoption d'une loi sur les violences sexuelles (2006) et en faveur de la lutte contre les violences sexuelles, gagnant en visibilité tout au long de la dernière décennie jusqu'à la Marche Mondiale organisée à Bukavu en 2010, qui a témoigné de l'internationalisation de la cause des femmes congolaises. Plus récemment, l'impression croissante chez les femmes leaders est que la concentration des programmes sur les violences sexuelles détourne l'attention de préoccupations plus larges quant à l'égalité des sexes.

À l'échelle locale, de petites organisations et associations locales ont été mises en place par les églises (« Cirika » pour les églises catholiques, « noyaux » locaux de la Fédération protestante nationale des femmes, etc.). De nombreuses femmes sont membres de plusieurs associations à la fois, ce qui semble renforcer leur position en tant que femmes d'influence. Au tournant du siècle, les ONG provinciales ont intégré les associations locales en tant que noyaux locaux.<sup>5</sup>

### Structures

Les préoccupations des femmes en RDC reçoivent l'attention de différentes structures aussi bien dans la sphère étatique qu'en dehors, ainsi qu'au-delà des frontières du pays. S'agissant du gouvernement, le Ministère national du genre, de la famille et de l'enfant et ses Divisions

<sup>4</sup> Il s'agit d'un processus de 18 mois durant lequel des représentants de différentes régions, de la société civile et de la diaspora ont été rassemblés par le Président Mobutu pour discuter des problèmes du pays.

<sup>5</sup> Ces associations sont souvent appelées *noyaux* par les organisations provinciales.

du genre dans les provinces représentent l'autorité politique sur les questions relatives aux femmes (les violences sexuelles constituant le cadre de travail principal) et mettent en place des activités en partenariat avec les ONG locales. Les ONG internationales ont quant à elles créé des unités ou programmes de genre propres. Celles-ci comprennent entre autres IRC, ICCO, Search for Common Ground, International Medical Corps, Cordaid, Life and Peace International, International Alert. Nombre de ces organisations s'intéressent non seulement aux violences sexuelles, mais aussi de plus en plus au leadership féminin, à la promotion des droits des femmes, et aux activités socio-économiques. En 2013, un réseau d'ONGI travaillant sur le genre a été formé en vue de promouvoir les synergies. À l'origine, le Cluster Protection du système de Clusters de l'ONU s'intéressait uniquement aux violences sexuelles liées à la guerre, en lien avec le mandat de la MONUSCO. Désormais, le Cluster travaille de plus en plus sur les violences sexuelles et basées sur le genre de manière générale, dans des zones plus stables. Les organisations de la société civile qui travaillent sur le genre sont généralement membres de plusieurs structures telles que la Composante Femme du Sud-Kivu ou le Bureau de coordination de la société civile (93 membres), ou encore de structures comme CAFCO (63 membres) et COFAS (44 membres). Ces structures de coordination s'attachent principalement à améliorer les capacités des femmes et à intégrer les femmes aux sphères de prise de décision en tant qu'enjeux clés de la lutte contre les discriminations à leur égard. Enfin, à l'échelle locale, un certain nombre d'ONG disposent de bureaux à Walungu (le RFDP, le CAMPS, Vovolib), d'autres disposent de points de focaux dans la zone (l'AFEM, VICO). Ces organisations ont cherché à renforcer le travail en comités, par exemple à travers les Comités de la paix, les MUSO, les club d'écoute des radios, etc.

### Thèmes et activités

La société civile des femmes du Sud-Kivu ne dispose pas d'un programme commun spécifique, mais les activités et thèmes ci-après sont récurrents, bien qu'à l'échelle locale (Walungu), les violences sexuelles fassent l'objet de plus d'attention.

- *La représentation et le leadership des femmes*  
Le thème dominant du programme de genre est l'augmentation de la participation des femmes à différents niveaux de prise de décision, avec des activités orientées vers la représentation politique des femmes et leur leadership au sein des communautés.
- *Le réseautage*  
La coopération et le réseautage entre femmes bénéficient d'un soutien fort, bien que certains pensent que la multiplication des structures de réseau est une faiblesse. Le réseautage des femmes semble fonctionner plus efficacement dans le cadre des campagnes.
- *Les droits des femmes et les violences basées sur le genre*  
Un thème important sont les droits des femmes, souvent envisagés sous l'angle des violences basées sur le genre. Sont comprises la violence domestique, la privation d'héritage, les maris qui abandonnent leurs épouses sans assumer la responsabilité de leurs enfants, l'adultère, l'exploitation économique et la violation de l'âge minimal du mariage.
- *Les violences sexuelles contre les femmes*  
Les violences sexuelles sont souvent envisagées séparément des violences basées sur le

genre. Plusieurs programmes ont été mis en place exclusivement pour porter assistance aux victimes de violences sexuelles, qui sont alors considérées comme un groupe cible, bien que certaines organisations congolaises tendent de plus en plus à aborder le problème dans une perspective de genre plus large.

- *L'autonomie et la subsistance*  
Une attention croissante est portée aux programmes de subsistance qui soutiennent l'autonomie des femmes, la pauvreté des femmes étant vue comme une entrave majeure à la réalisation de leur potentiel, d'autant plus qu'on observe un rejet croissant des programmes de formation n'apportant aucun bénéfice concret.
- *La résolution 1325 des Nations Unies*  
La résolution 1325 est un cadre de référence important pour les projets au regard de l'impact démesuré de la guerre sur les femmes et du rôle décisif que ces dernières devraient jouer et jouent dans la gestion et la résolution des conflits, ainsi que dans l'établissement d'une paix durable.

D'autres thèmes semblent importants mais, contrairement à nos attentes, ils n'ont pas été évoqués au cours des entretiens. Ces thèmes comprennent la paix et la sécurité (du point de vue de l'activité des forces rebelles et des performances des autorités de sécurité publique), la généralisation et l'intégration (mainstreaming) de l'approche de genre (souvent donnée comme simple référence dans les propositions de projet) et les problèmes urbains (comme celui des femmes déplacées ou de la pauvreté urbaine).

## L'Indice de la société civile (CIVICUS) et la société civile des femmes

### Engagement civique

Les personnes interrogées perçoivent-elles des organisations des femmes de la société civile au Sud-Kivu comme un mouvement des femmes, et des organisations des femmes de la société civile au Sud-Kivu dispose-t-elle d'un ancrage local ?

- *De la puissance mobilisatrice à la perte de confiance*  
Par contraste avec la puissance mobilisatrice de la société civile des années 1990, la société civile actuelle semble souffrir d'une perte de confiance, le public pensant que ses leaders utilisent cette dernière comme tremplin vers une carrière politique, ou pour satisfaire des intérêts personnels.
- *La société civile des ONG*  
En réponse à ce sentiment, un autre type de société civile a émergé, organisé autour des ONG. Les critiques voient cette nouvelle tendance comme une manifestation de la domination des ONG, qui encouragerait une attitude de dépendance (attentisme) ou serait intéressée.
- *Un mouvement des femmes*  
Néanmoins, les personnes interrogées continuent à sentir qu'elles appartiennent à un

mouvement de promotion de la cause des femmes, même en l'absence d'un programme partagé.

- *Un ancrage local à Walungu*

Un grand nombre d'organisations et d'associations de femmes locales sont présentes au niveau du territoire, et les femmes locales affichent généralement un intérêt marqué pour les droits des femmes. La plupart des femmes actives à l'échelle locale ont réussi à travers leur association à acquérir une influence dans la promotion des droits des femmes alors qu'elles ne faisaient pas nécessairement partie d'une élite villageoise instruite.

### Niveau d'organisation

Cette dimension évalue le développement organisationnel, la complexité et la sophistication de la société civile en examinant les relations entre ses acteurs.

- *Coordination*

Les mécanismes de coordination du mouvement des femmes sont déficients dans la mesure où ils sont généralement considérés comme inefficaces et politisés. Par ailleurs, les alliances d'organisations féminines ont tendance à agir comme des ONG levant des fonds pour leurs propres activités plutôt que faisant la promotion de leurs membres. De plus, les efforts de coordination sont compromis par la forte concurrence existant entre les femmes leaders et le manque de confiance à l'égard de ces dernières, soupçonnées d'aspirer à une carrière politique. La coordination au travers des campagnes est quant à elle jugée comme une approche positive et efficace. Au niveau du territoire, les structures de coordination semblent globalement être inactives.

- *Capacités humaines et financières*

Environ la moitié des ONG et des associations de femmes n'ont pas accès aux financements, situation attribuée à la diminution et à l'évolution des financements internationaux. Ces organisations poursuivent néanmoins leurs opérations et se réorientent souvent vers une autre thématique de travail dans l'espoir d'attirer des financements. Les organisations bien établies disposent de petits bureaux et de modestes effectifs permanents bien formés sur les droits des femmes, la législation, l'assistance aux victimes, etc. Des signes de lassitude se manifestent toutefois quant au nombre et à la redondance des formations.

- *Gouvernance interne*

Les bailleurs de fonds investissent de plus en plus dans le développement de capacités organisationnelles et institutionnelles pour renforcer les ONG en leur qualité de partenaires. En conséquence, l'écart entre organisations de femmes financées et non financées semble se creuser.

- *Communication et culture*

Les droits et le leadership sont devenus le langage commun du mouvement des femmes, mais le concept du genre peut être source de dissension lorsqu'il est vu comme un discours imposé par les bailleurs de fonds ou encourageant l'hostilité des femmes envers les hommes.

- *Autorégulation*

Aucun mécanisme (code de conduite) n'est en place pour demander à la société civile de rendre des comptes, et ces mécanismes sont vus comme particulièrement souhaitables s'agissant des réponses apportées aux violences sexuelles.

- *Structures de soutien internationales et réseautage*

Le soutien des agences de l'ONU et des ONGI visant à renforcer les associations locales du point de vue des droits et du leadership passe principalement par les ONG basées à Bukavu. Dans le passé, de nombreuses ONGI ont tenté de former des réseaux de partenaires locaux. Actuellement, elles sont plus enclines à former des réseaux autour de campagnes spécifiques.

### Pratique des valeurs

Les acteurs de la société civile mettent-ils en application leurs propres principes ? Incarnent-ils le changement qu'ils cherchent à favoriser ?

- *La politique dans la société civile*

Les rôles et ambitions politiques des acteurs de la société civile sont souvent critiqués, ce qui sous-entend une contradiction. Nombreux sont ceux qui soutiennent que la promotion des femmes en politique est une condition essentielle à la promotion de leurs droits, et malgré cela, l'opinion générale est que les femmes oublieront leurs idéaux une fois au pouvoir. Cette contradiction semble concerner l'ensemble de la société civile.

- *L'égalité des chances dans la société civile*

L'égalité des chances ne semble pas toujours être respectée dans la mesure où toutes les organisations de femmes emploient des hommes, mais de l'avis général, ces organisations sont vues comme étant dominées par les femmes.

- *L'emploi dans la société civile*

L'une des préoccupations exprimées à Walungu est celle du statut des volontaires. Un certain nombre de femmes de Walungu considèrent injuste le fait qu'elles ne soient pas prises en compte lorsque des postes salariés sont ouverts dans les ONG, alors que ces femmes réalisent la majorité du travail à l'échelle locale.

- *Le versement d'indemnités de présence*

Les exigences croissantes des bénéficiaires en termes de compensations liées aux activités (indemnités de présence) sont aussi considérées comme expliquant en partie l'essoufflement du pouvoir de mobilisation de la société civile.

### Perception de l'impact

Cette dimension prend en compte la perception de l'impact de la société civile par les participants et les parties prenantes.

- *Les représentations liées aux femmes*

Les représentations que les femmes ont d'elles-mêmes et celles qui sont véhiculées par les organisations semblent s'écarter de la vision traditionnelle de la femme soumise

d'une part, et de la femme victime évoquée par la réponse aux violences sexuelles d'autre part. De plus en plus, les femmes défendent et revendiquent leurs droits, et font preuve de leadership.

- *Les femmes font entendre leur voix*  
De plus en plus, les femmes font entendre leur voix et osent défendre leurs intérêts, que ce soit au sein des partis politiques ou des assemblées de village.
- *Les femmes gagnent en influence*  
Avec le soutien des ONG, les associations de femmes à l'échelle locale représentent toutes les couches de la société villageoise et gagnent en influence au sein de leurs communautés, et leurs leaders sont vues comme des « femmes d'influence ». À l'échelle de la province du Sud-Kivu, plusieurs femmes ont récemment été nommées à des postes politiques et administratifs de haut niveau.
- *Les femmes revendiquent leurs droits*  
Nombre de récits rapportent que les femmes ont commencé à revendiquer leurs droits, et des systèmes de soutien ont été mis en place localement à cette fin. Il faut néanmoins souligner que ceux-ci sont fortement dépendants des financements accordés par les ONG.
- *Les femmes plaident pour leurs droits*  
Le suivi des cas individuels est une forme de plaidoyer, surtout lorsque les récits sont diffusés à la radio. Il existe aussi un plaidoyer en faveur de la représentation des femmes au gouvernement et en politique, ainsi qu'un plaidoyer en faveur des réformes législatives, en particulier concernant la réforme du Code de la famille.
- *Il existe un mouvement des femmes*  
Tout le monde s'accorde à dire qu'il existe un mouvement des femmes au Sud-Kivu. Malgré de nombreuses remarques critiques quant à leur direction, leur coordination et parfois même leurs motivations, les nombreuses initiatives des associations de femmes locales, des ONG de femmes, du gouvernement et de la communauté internationale convergent en un seul mouvement adoptant un discours nouveau sur les relations de genre en RDC.

### Dimension externe

La dimension externe est importante en ce qu'elle a un impact sur le programme de la société civile, et qu'elle détermine dans une large mesure la marge de manœuvre et l'impact potentiel de la société civile.

- *Facteurs socioculturels (relations de genre)*  
Les relations de genre au niveau traditionnelles sont profondément ancrées dans la société et constituent un obstacle majeur pour les organisations des femmes de la société civile quant à l'affirmation de leurs droits et à leur organisation. Les critiques portant sur la vie privée des femmes leaders (par ex., sur leur statut matrimonial inadéquat) sont souvent utilisées comme qu'argument pour discréditer leur travail.

- *Facteurs socio-institutionnels*  
Les institutions religieuses sont souvent considérées comme jouant un rôle positif dans la promotion du respect des femmes, mais elles renforcent aussi des écarts de pouvoir (particulièrement en matière de droits reproductifs). Le leadership des Mwamis (rois) et des chefs traditionnels est souvent vu comme contraignant le statut des femmes, les droits d'héritage de celles-ci étant restreints et les mariages précoces encouragés. Notons toutefois que certaines de ces pratiques évoluent sous l'influence de l'éducation.
- *Facteurs socio-politiques*  
Les leaders traditionnels et les églises, tout comme les institutions étatiques, appliquent un style de gouvernance personnalisé et intéressé, en partie internalisé par la société civile. Par ailleurs, bien que le gouvernement mette en place des institutions en charge du genre, les engagements financiers pris envers ces structures ne sont pas honorés.

### Analyse et conclusion

Les conclusions clés de ce rapport concernent le renforcement des organisations des femmes de la société civile, le renforcement des associations locales, le lobbying et le plaidoyer. Nous fournissons également quelques conclusions générales concernant la société civile des femmes.

#### Le rôle de la communauté internationale dans le renforcement de la société civile

La communauté internationale tient un rôle extrêmement important dans le financement, le co-lancement, la co-conception et l'organisation du travail social, économique et politique en rapport avec le mouvement des femmes. Les organisations de développement néerlandaises ont contribué au changement dans la société civile des femmes car les associations ayant joué un rôle décisif dans la société civile des femmes ont puisé une partie de leurs financements auprès d'organisations néerlandaises. Par ailleurs, certaines organisations néerlandaises (Cordaid, ICCO) ont investi dans l'amélioration des capacités managériales de leurs partenaires. Troisièmement, les campagnes ont pour effet de renforcer la société civile, et certaines de ces campagnes ont été co-organisées par des organisations néerlandaises.

La société civile est presque entièrement dépendante de l'aide internationale. Les aspects négatifs de cette influence de la communauté internationale sont la domination du mouvement des femmes par les ONG (au détriment de la mobilisation sociale), le pilotage international qui affecte négativement la légitimité du message porté par le mouvement des femmes, la nature fragmentée et le manque de coordination des agences de financement qui ont pu contribuer à la fragmentation des organisations de femmes, et l'orientation de l'aide internationale vers les services qui pourrait avoir détourné l'attention des problématiques de pauvreté, d'instabilité et de gouvernance qui sous-tendent une grande part des problèmes rencontrés par les femmes.

#### Le renforcement des associations locales

Notre travail de terrain dans le territoire de Walungu dément l'idée selon laquelle la société civile des femmes basée à Bukavu est détachée des communautés locales. Le territoire de

Walungu accueille un grand nombre d'associations de femmes actives, informées et compétentes, qui prennent leur source dans une longue tradition de vie associative et ne représentent pas qu'une « excroissance » des ONG basées à Bukavu. Les femmes leaders clés des structures locales occupent généralement plusieurs postes et deviennent des « femmes d'influence ». Par contre, les formations sont souvent redondantes et ne répondent pas aux besoins réels ressentis au niveau local.

### Lobbying et plaidoyer

Aucune des personnes interrogées n'a établi de distinction entre lobbying et plaidoyer, et les notions théoriques qui sous-tendent ces concepts sont méconnues. Tous les participants utilisent le terme général de plaidoyer tant pour la recherche de financements que pour désigner les effets secondaires des programmes de service (par exemple, le suivi des cas s'accompagne souvent de formations, d'une interpellation des médias, etc.). Le plaidoyer s'appuie aussi sur des campagnes visant par exemple à influencer les processus de paix ou les élections. Il est également créateur de relations et de collaborations. Le lobbying en faveur de la résolution 1325 des Nations Unies sert de cadre de travail à plusieurs organisations, toutefois cette résolution n'est pas connue dans les zones rurales. Nonobstant, les activités sont conformes à l'esprit de la résolution, en particulier sur les thématiques relatives au conflit et à la paix. Par contre, les cadres de travail utilisés par les ONGI et les organisations locales pour soutenir leurs projets ne sont pas nécessairement adaptés à des processus de lobbying ou de plaidoyer de longue haleine.

### Conclusions générales

La société civile des femmes du Sud-Kivu est composée de nombreuses petites initiatives et de projets de taille relativement modeste. Néanmoins, tous ces éléments se rejoignent dans le mouvement des femmes dont le programme, promotion de la représentation des femmes et des droits des femmes, a été adopté par les hommes politiques et le gouvernement. Ces structures jouissent aussi d'une bonne notoriété dans d'autres secteurs de la société civile et dans une certaine mesure, parmi la population dans son ensemble. De plus, nous avons constaté l'existence de nombreuses ONG dont la mission n'est pas explicitement axée sur l'égalité des sexes et qui disposent pourtant de composantes travaillant sur les femmes ou de programmes relatifs à l'égalité des sexes. Nombreuses sont les ONG à avoir commencé par mettre en place un programme de réponse aux violences sexuelles avant d'évoluer vers un programme plus vaste visant le renforcement des associations de femmes ou l'intégration des femmes aux programmes généraux. On observe également que beaucoup d'ONG travaillant dans un domaine spécifique, comme c'est le cas des associations agricoles ou de crédit, n'ont pas adopté d'approches explicitement fondées sur l'égalité des sexes. Le genre semble être abordé en tant que question à part et n'est pas intégré de manière systématique. Enfin, nous avons noté un certain nombre d'opinions fortement négatives ou méprisantes à l'égard de la société civile des femmes, qui peuvent être interprétées comme des préjugés, en partie démentis par notre étude.

- *Préjugé 1: « Les organisations des femmes de la société civile étaient beaucoup plus forte avant et pendant la guerre. »*  
Nos observations montrent que le nombre d'activités, d'associations locales, de connaissances sur les droits des femmes dans la société et de cas réels pris en charge n'a cessé de croître depuis la guerre.
- *Préjugé 2: « Les organisations de femmes se battent uniquement entre elles-mêmes. »*  
Bien que nous ayons constaté l'existence de conflits et de formes de concurrence, nous avons aussi constaté des exemples de collaboration, notamment lors des campagnes, et plusieurs femmes ont indiqué disposer d'un langage commun unificateur sur l'égalité des sexes et les droits des femmes.
- *Préjugé 3: « Les femmes leaders utilisent leur position uniquement comme tremplin pour accéder à une fonction politique. Une fois en poste, elles oublient leurs origines. »*  
Ce problème n'est pas spécifique aux organisations des femmes, mais affecte la société civile dans son entièreté. Cette question reste néanmoins problématique pour la société civile des femmes parce qu'elle contredit une grande théorie du changement qui stipule que, si seulement plus de femmes accédaient au pouvoir, la condition des femmes changerait. Plusieurs programmes de formation et d'accompagnement des femmes politiques ont été lancés dans l'optique de parer à cette contradiction.

### Recommandations

- Investir dans la documentation plus systématique de l'histoire et des réussites des femmes de la société civile.
- Continuer à se servir des campagnes pour améliorer la collaboration entre les organisations de femmes.
- Continuer à nouer et renforcer les liens entre la prestation des services et la défense des droits des femmes, et sensibiliser les médias et attirer leur attention sur ces droits.
- Développer une approche plus systématique du plaidoyer. S'assurer que les projets de plaidoyer fassent référence à un programme plus large et à un réseau plus vaste d'organisations visant à atteindre des objectifs similaires.
- Investir dans le renforcement des connaissances concernant les dynamiques positives et négatives de la vie associative et les rapports de force à l'échelle communautaire, en vue d'améliorer le travail de promotion des associations de femmes.
- Évaluer la réalité de la multiplication et de la fragmentation des efforts de coordination de la société civile des femmes d'une part, et la faible présence des ONG de coordination internationales d'autre part.
- Évaluer la pratique des indemnités de présence croissantes (appelées « motivations ») et tenter de développer une politique conjointe pour aborder cette question.
- Maintenir et renforcer le soutien au développement organisationnel et institutionnel des organisations de femmes.
- Envisager comment la problématique du genre peut être intégrée dans différents secteurs, notamment à travers des projets socio-économiques.

# 1

## Introduction

La situation des femmes et leurs problèmes sont des sujets importants en matière de développement et les droits sociaux et fondamentaux des femmes constituent une question prioritaire dans le cadre de la politique de développement adoptée par les Pays-Bas. Ce rapport se veut être une analyse des caractéristiques et des capacités des organisations des femmes de la société civile du Sud-Kivu. Elle n'est qu'une partie d'une évaluation plus vaste du programme néerlandais de développement en République démocratique du Congo (RDC).

L'objectif de ce rapport est de fournir une contribution sur deux aspects de cette évaluation :

- Le renforcement de la société civile
- Le lobbying et le plaidoyer à l'échelle internationale

Le système de co-financement du MFS pour le programme néerlandais de développement finance des organisations intermédiaires dont les sièges sociaux se trouvent aux Pays-Bas, et qui, à leur tour, financent des partenaires dans divers branches de la société civile en RDC. Ce rapport constitue une étude de cas de la société civile dans un volet bien précis : celui des droits des femmes.

Les femmes en RDC font encore face à de nombreux défis s'agissant de leur émancipation et leur autonomisation. Lors des premières élections nationales en 2006, les femmes constituaient la majorité des électeurs, mais très peu de femmes ont réussi à se faire élire : 8 % seulement à l'Assemblée Nationale et 8,6 % au Sénat (International Alert, 2012). Les Pays-Bas soutiennent plusieurs organisations de femmes, principalement au Sud-Kivu, au travers d'organisations de développement intermédiaires abordant un éventail de problématiques différentes, parmi lesquelles l'autonomisation économique des femmes et le leadership féminin, les violences sexuelles et sexistes et les droits des femmes de manière générale.

L'évaluation, de façon générale, de la politique néerlandaise de développement s'intéresse aux différentes manières dont les projets de développement ont pu renforcer la société civile. Elle vise, entre autre, à analyser les changements intervenus dans la société civile au cours de la période d'évaluation (2011 et 2012-2014) en termes d'organisations, de problématiques et d'approches, et à déterminer dans quelle mesure les interventions de développement néerlandaises ont contribué à ces changements. L'évaluation consiste à mener une étude initiale et une étude finale portant sur un large échantillon de projets de développement.

La présente analyse qualitative du mouvement des femmes a été conduite durant la période d'évaluation et a pour objet de fournir une réflexion approfondie sur les organisations des femmes de la société civile du Sud-Kivu. Afin d'identifier les moyens par lesquels une initiative peut influencer des aspects spécifiques de la société, il est d'abord important d'acquiescer une vue d'ensemble de des organisations des femmes, notamment en ce qu'il concerne les tendances actuelles et les progrès réalisés. C'est le raisonnement sur lequel s'appuie cette étude de cas. Étant donnée la rareté des sources secondaires susceptibles d'éclairer le contexte de l'évaluation, des recherches primaires ont été nécessaires à la conduite de cette étude.

Ce rapport est développé en réponses aux questions de recherche suivantes :

1. Quelle est la situation générale des femmes en République démocratique du Congo ?
2. Quels sont l'historique, la composition et les caractéristiques du mouvement des femmes au Sud-Kivu ?
3. Quelles sont les tendances observables et les forces et faiblesses perçues au sein des organisations des femmes dans la société civile à l'échelle de la province du Sud-Kivu en termes d'engagement civique, de niveau d'organisation, de pratique des valeurs, de perception de l'impact et d'influences externes ?
4. Comment les organisations des femmes de la société civile renforce-t-elles les associations locales de femmes au Sud-Kivu ?
5. Sur la base des réponses à ces questions, quels enseignements pouvons-nous tirer quant aux pratiques de lobbying et de plaidoyer des organisations des femmes dans la société civile au Sud-Kivu ?

Le chapitre 2 aborde la première question et a pour objectif de fournir des informations de fond générales permettant de mieux comprendre les changements intervenus au sein du mouvement des femmes et leur contexte. Ce chapitre s'appuie principalement sur la documentation existante.

Le chapitre 3 aborde la deuxième question et donne un aperçu descriptif de l'histoire et de la composition actuelle du mouvement des femmes en RDC, notamment au Sud-Kivu, à l'échelle locale et provinciale. Ce chapitre s'appuie sur la documentation existante et sur les entretiens menés sur le terrain.

Le chapitre 4 aborde la troisième et quatrième question. Ce chapitre s'appuie sur l'indice de la société civile CSI élaboré par CIVICUS, l'alliance mondiale pour la participation citoyenne<sup>6</sup>, en tant que point de départ pour analyser la société civile des femmes au Sud-Kivu. CIVICUS (Mati et al., 2010) définit ainsi la société civile : « l'arène extérieure à la famille, à l'État et au marché, constituée des actions individuelles et collectives, organisations et institutions ayant pour but la poursuite d'intérêts communs ». Dans le cas de la société civile des femmes, nous pouvons définir ces intérêts communs comme correspondant aux droits reproductifs et sociaux des femmes.

Enfin, le Chapitre 5 tire des conclusions quant au renforcement de la société civile internationale, au lobbying et au plaidoyer, ainsi que des conclusions plus générales.

<sup>6</sup> Voir [www.civicus.org](http://www.civicus.org)

## 1.1 Cadre de référence de CIVICUS

Dans le but d'analyser la compétence du mouvement des femmes, nous avons eu recours à l'indice de la société civile développé par CIVICUS. Les termes de référence de l'évaluation appelaient à l'utilisation de ce cadre de référence afin de garantir que toutes les parties de l'évaluation (élaborées en parallèle dans huit pays différents) disposent d'un cadre commun.

L'indice de la société civile comporte cinq dimensions dont chacune comprend un certain nombre d'indicateurs (voir l'Encadré 1 ci-dessous et l'Annexe 2 pour plus de détails). Bien que nous ayons conservé les cinq dimensions, nous avons sélectionné certains indicateurs par rapport à leur pertinence dans le contexte du Sud-Kivu, et en avons ajouté d'autres en fonction de nos entretiens.

Encadré 1: l'indice de la société civile de CIVICUS (CSI)

Le CSI distingue cinq dimensions (voir aussi l'Annexe 2) :

- 1. L'engagement civique**, ou « citoyenneté active », décrit les activités et participations formelles et informelles entreprises par les individus en vue de poursuivre des intérêts communs à plusieurs niveaux. Cette participation à la société civile comporte de nombreux aspects et recouvre différentes formes d'engagement sur le plan politique et social.
- 2. Le niveau d'organisation** : cette dimension évalue le développement organisationnel, la complexité et la sophistication de la société civile, offrant un aperçu des relations entre les différents acteurs de celle-ci.
- 3. La pratique des valeurs** : cette dimension évalue la mise en pratique interne des valeurs dans le domaine de la société civile. CIVICUS a identifié certaines valeurs clés considérées comme étant cruciales à l'évaluation non seulement des progrès réalisés mais la pertinence de ces pratiques par rapport aux idéaux de la société civile.
- 4. La perception de l'impact** : il s'agit de l'impact perçu des acteurs de la société civile sur la vie politique et la société dans son ensemble, en tant que conséquences de l'action collective. Cette dimension prend en compte les perceptions de deux types d'acteurs : les acteurs internes à la société civile et les acteurs externes à celle-ci.
- 5. Dimension contextuelle : environnement extérieur** : il est crucial de tenir compte de l'environnement social, politique et économique dans lequel la société civile existe, puisque cet environnement impacte la société civile de façon directe et indirecte. Certains aspects de l'environnement peuvent favoriser la croissance de la société civile, tandis que d'autres aspects peuvent entraver son développement.

Source: CDI, Operational guidelines for Ethiopia, India, and Indonesia, 2012 (voir Annexe 1)

## 1.2 Méthodologie

Ce rapport est le fruit de trois semaines de recherche de terrain entre novembre et décembre 2013. Les auteurs de ce rapport ont conduit le travail de terrain au cours des deux premières semaines de recherche, tandis que Marie Rose Bashwira et Carolien Jacobs, qui font partie de l'équipe d'évaluation globale, ont conduit des entretiens supplémentaires au cours de la troisième semaine.

La première semaine passée à Bukavu a été destinée à mener des entretiens avec les principales personnes ressources issues des organisations de femmes et avec d'autres informateurs clés qui font partie du mouvement des femmes ou qui se consacrent au renforcement de la société civile des femmes. Nous avons eu recours à des entretiens semi-structurés fondés sur les dimensions CIVICUS dans le but d'analyser comment le mouvement des femmes est compris par les différentes personnes interrogées. Nous avons également mené plusieurs entretiens avec des informateurs clés faisant partie de la société civile au sens large.

Afin d'en apprendre davantage sur la dimension communautaire de la société civile, nous avons mené une étude dans le territoire de Walungu pendant la deuxième semaine de la recherche. Walungu a été choisi parce que la plupart des organisations de femmes échantillonnées dans l'évaluation avaient des projets en cours dans ce territoire. Outre les entretiens menés au centre de Walungu, nous avons fait deux excursions dans des communautés locales (Kaniola et Burhale), où nous avons organisé plusieurs groupes de discussion.

L'Annexe 1 détaille les 31 entretiens menés. Par ailleurs, il s'est tenu plusieurs groupes de discussion, et nous avons observé comment ces structures fonctionnaient effectivement et, enfin, nous avons participé à plusieurs réunions organisées par d'autres acteurs. L'encadré ci-dessous fournit un bref aperçu des groupes de discussion et des réunions.

### Encadré 2 : groupes de discussion et réunions

- Groupe 1 : 13 représentants des organisations participant à la campagne « Droit pour tous » au sujet de l'impact de la campagne sur la société civile, tenu au bureau de Cordaid, le 12 novembre 2013
- Participation au lancement de 'Femme-au-Fone', le 15 novembre 2014.
- Groupe 2 : 11 femmes représentant un nombre considérable d'associations féminines fonctionnant sous l'égide de COFAS (Collectif des organisations féminines agissant en synergie), le 16 novembre 2013
- Groupe 3 : 7 fonctionnaires et membres de la coopérative VICO dans le territoire Walungu, le 18 novembre 2013
- Groupe 4 : 23 étudiants du cours d'alphabétisation, organisé par le RFDP, le 18 novembre 2013
- Groupe 5 : 4 membres du Club d'écoute de l'AFEM, centre de Walungu, le 18 Novembre 2013
- Groupe 6 : 4 membres du Comité d'alerte pour la paix, organisé par le RFDP, Kaniola, le 19 novembre 2013
- Groupe 7 : 11 membres du club de couture, organisé par le RFDP, Burhale, le

21 novembre 2013

- Réunion de validation avec 11 participants : bureau de Cordaid, le 27 novembre 2013

L'analyse des données a été effectuée à l'aide du logiciel NVivo, dans lequel les données ont été codées en vue d'analyser des caractéristiques principales du mouvement des femmes au Sud-Kivu.

En somme, le rapport s'appuie sur les entretiens et les groupes de discussion, et sur l'analyse de la bibliographie existante. La plupart des entretiens ont été menés avec deux personnes ou plus, conformément aux préférences de l'organisation. Au terme des deux semaines de collecte des données, un atelier de validation a été organisé avec les représentants des organisations des femmes de la société civile. L'Annexe 1 contient la liste des personnes interrogées.

Bien que le sujet de nos recherches soit des organisations des femmes de la société civile, nous nous référons fréquemment dans ce rapport au mouvement des femmes. Les personnes interrogées ont souvent souligné que le mouvement des femmes ne se réduit pas seulement à la société civile, mais doit aussi prendre en compte les femmes en politique et les femmes fonctionnaires.

Cette étude accorde une attention particulière à trois organisations du programme cofinancé par les Pays-Bas : le RFDP, l'AFEM et VICO.

Le Réseau de Femmes pour le Développement et la Paix (RFDP) a été fondé en 1999 dans le but de promouvoir la participation sociale, économique, culturelle et politique des femmes. Son travail s'appuie sur un réseau de groupes communautaires locaux, les Comités d'Alerte pour la Paix (CAP), et vise à apporter un soutien juridique aux victimes de violences sexuelles, à sensibiliser le public sur les thèmes des droits humains et de la démocratie et à favoriser l'alphabétisation féminine.

L'Association des Femmes des Médias (AFEM) travaille sur la promotion et la défense des femmes congolaises et de leurs droits par le biais des médias. Depuis 2003, l'AFEM est devenue l'une des organisations de femmes le plus influentes, en travaillant avec plusieurs bailleurs de fonds internationaux, et en développant un vaste réseau de Clubs d'écoute, groupes d'écoute disséminés dans tout le Sud-Kivu.

Vision Communautaire ou Villages Cobaye (VICO) est une organisation visant à améliorer la qualité de vie des victimes de guerre, et à promouvoir l'égalité des droits pour les hommes et les femmes. Fondée en 1996, le travail de l'organisation s'appuie sur un vaste réseau de groupes de femmes locaux. VICO a mis en place des projets avec différents bailleurs de fonds par le passé, mais les deux dernières années ont été caractérisées par un manque de financements.

Pour préserver l'anonymat des participants, le rapport ne mentionne pas les noms des personnes interrogées lorsque celles-ci sont citées. Le rapport identifie les personnes interrogées de la manière suivante: le personnel des ONG est identifié par le préfixe ONGM/F ; les représentants de gouvernements ou hommes politiques par le préfixe OG ; le personnel des organisations internationales par le préfixe OI ; les acteurs religieux par le préfixe AR ; et les informateurs clés par le préfixe KI. Veuillez noter que nous établissons une distinction en fonction du sexe uniquement dans le cas du personnel des ONG. Le nombre de personnes interrogées dans d'autres catégories est trop faible pour pouvoir être différencié par sexe anonymement, et par ailleurs, le genre ne constitue pas dans ces catégories une caractéristique différentielle. Les groupes de discussion sont identifiés par le préfixe GD, tel que dans l'encadré 2. Les personnes interrogées sont identifiées en fonction de leur emploi ou position. Dans plusieurs cas, le personnel des ONGI ou les femmes du gouvernement peuvent avoir travaillé en ONG avant d'occuper leur poste actuel.

# 2

## La situation des femmes en RDC

Bien que les femmes constituent plus de la moitié de la population congolaise (53 %) et jouent un rôle important en tant que pourvoyeuses de ressources d'un point de vue économique, elles occupent une position de faiblesse dans les domaines politique, social et économique. La situation des femmes s'est détériorée au cours des deux dernières décennies en raison de la guerre, qui a causé une augmentation importante des déplacements de population et des violences à l'égard des femmes dans tout le pays.

Ce chapitre décrit quelques caractéristiques essentielles de la situation des femmes dans différents domaines de la vie. Il puise des informations dans plusieurs rapports.<sup>7</sup> Il convient cependant de signaler que la fiabilité des données doit être prise avec précaution : même les rapports récents s'appuient d'habitude sur des données obsolètes, faute de données plus récentes.

### 2.1 Le statut juridique des femmes

La première apparition d'une femme en politique en RDC remonte à 1966, lorsqu'une femme est devenue Chef du Département des Affaires sociales. Sa nomination a été suivie par la déclaration de la N'sele en 1967, qui a attribué la protection juridique et égalité de droit à tous les citoyens sans aucune distinction. Cet acte s'est accompagné de la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en RDC (CEDAW)<sup>8</sup>, signée en 1980 et ratifiée en 1985.

Les années quatre-vingt ont vu la création du premier bureau pour les femmes ; « le Secrétariat Exécutif chargé de la condition féminine », qui faisait partie du bureau politique du parti de Mobutu au pouvoir, le Mouvement Populaire de la Révolution. Le nom et le statut du secrétariat ont changé plusieurs fois au cours des années quatre-vingt. Il devient d'abord en 1981 le « Secrétariat Général de la condition féminine », puis en 1987, le « Secrétariat Exécutif du parti d'État chargé de la condition féminine ». Entre 1993 et 2007, le bureau a encore changé de nom en passant du Ministère à Secrétariat, puis de nouveau au Ministère, jusqu'à

<sup>7</sup> Douma N. (2008), *Women, peace and security in the DRC, civil society assessment on current practices and future perspectives of the implementation of United Nations Security Council Resolution 1325*, étude de Cordaid et Whyze, document non publié ; Sida (2009), Country gender profile, [www.sida.se](http://www.sida.se) ; Ministère du Genre, Famille et Enfant (2011), *Rapport National sur le Genre en RDC* ; Mpoumou D. (2004), « Women's Participation in Peace Negotiations: Discourse in the Democratic Republic of the Congo », in : J. Ballington : *The implementation of Quotas : African Experiences, International Institute for Democracy and Electoral Assistance*, IDEA, pp 120-123; [www.idea.int/publications/quotas\\_africa/upload/IDEA\\_no3.qxd.pdf](http://www.idea.int/publications/quotas_africa/upload/IDEA_no3.qxd.pdf)

<sup>8</sup> Convention sur l'Élimination de toute forme de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF).

adopter en 2007 son nom actuel de « Ministère du genre, de la famille et de l'enfant ».<sup>9</sup>

La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptée en 2000, demande qu'une attention soit portée aux effets des conflits sur les femmes (femmes en tant que victimes), et vise aussi à reconnaître et faire avancer le leadership (potentiel) des femmes dans les processus de paix. La RDC s'est engagée à mettre en application la résolution 1325 le 10 juin 2010. En 2004, la RDC a, aussi, adopté la « Déclaration solennelle sur l'égalité entre les sexes en Afrique », laquelle vise à promouvoir l'Objectif du millénaire pour le développement relatif à l'égalité des sexes. Elle a, par la suite, encore adopté d'autres résolutions des Nations Unies, les résolutions 1820, 1888 et 1889, toutes relatives aux droits des femmes.

Avant même la ratification de la nouvelle constitution de la RDC en 2006, le pays a adopté une loi relative aux violences sexuelles. Celle-ci a pour but de surveiller et punir toutes les actions portant atteinte à la dignité des femmes. La Constitution, dans ses articles 5, 14 et 15, fonde et légitime l'égalité politique et l'équité en RDC.<sup>10</sup> En 2009, le pays a ratifié le Protocole sur les droits des femmes africaines<sup>11</sup> et signé le Protocole sur les femmes et le développement de la SADC (Southern African Development Community). La RDC a également développé une politique nationale pour l'égalité des sexes et un plan d'action national pour sa mise en œuvre dans différents domaines de la vie des femmes.

Toutefois, ces initiatives n'ont pas encore eu d'impact concret et positif sur la condition des femmes. Les lois congolaises sont généralement peu mises en œuvre et la population n'est, souvent, pas informée. Les discriminations restent observables à un niveau élevé dans l'éducation, dans le milieu du travail, dans la politique et dans la sphère socio-économique. Les femmes mariées font encore face à de multiples privations de leurs droits. Selon le Code de la Famille, celles-ci doivent obtenir le consentement de leur mari avant de s'engager dans un contrat à valeur juridique, d'ouvrir un compte bancaire, d'avoir recours à un emprunt, de créer une entreprise ou de voyager. Cette clause a fait l'objet de nombreuses discussions mais elle n'a pas encore été officiellement modifiée.

La plupart des mariages en RDC continuent d'être célébrés uniquement de façon traditionnelle et ne sont pas officiellement enregistrés, ce qui cause de nombreux problèmes en matière de droits des femmes.

La RDC affiche des taux élevés de mariage précoce des filles âgées de 15 à 19 ans, surtout dans les zones rurales, malgré le fait que l'âge légal du mariage ait été porté à 18 ans. Des filles de 12 à 13 ans peuvent être forcées par leur famille ou par leur propre mère à se marier à un homme âgé (de jusqu'à 65 ans<sup>12</sup>). La WILPF (2010) a également signalé que 20 % des filles de 15 à 19 ans dans les zones rurales sont soit mariées, soit divorcées ou veuves. De nombreux cas de polygamie ont été relevés, bien que cette pratique soit officiellement interdite.

<sup>9</sup> Heckmus, Forti et Coffi Kousseimou, (avril 2013), *Rapport final sur l'appui au Ministère du Genre, de la famille et de l'enfant en RDC : étude d'analyse organisationnelle et institutionnelle*, Contrat n° 2012/301648, contrat- cadre com 2011 – lot 1, Consortium AETS.

<sup>10</sup> A. Matundu Mbambi et M.C. Faray-Kele (2010), *L'inégalité du genre et les institutions sociales en RDC* ; The Women's International League for Peace and Freedom (WILPF), <http://ukwilpf.org.uk>

<sup>11</sup> Protocole sur les Droits des Femmes en Afrique.

<sup>12</sup> Entretien mené au Nord-Katanga dans le cadre du travail de terrain de l'étude doctorale sur le genre et la gouvernance minière en avril 2014.

## 2.2 La condition sociale des femmes (relations familiales et relations entre les sexes)

Un des problèmes centraux lié au genre est la condition sociale des femmes. Malgré l'égalité des hommes et des femmes devant la loi, les normes culturelles dominent toujours et jouent un rôle important dans la vie quotidienne. La résistance à l'autonomie des femmes domine encore (Rapport national sur le genre du Ministère du genre, de la famille et de l'enfant, 2011 : 41). Les femmes sont socialement dépendantes de leurs maris même si elles sont souvent les principales pourvoyeuses de ressources d'un point de vue économique. Leur faible niveau d'éducation les rend plus vulnérables aux aléas de la vie.

Idéalement, une femme africaine se marie et vit avec son mari. Une femme non-mariée ne jouit pas du même statut que la femme mariée. Elle peut être soumise à des discriminations et des manques de respect. Une femme mariée doit toujours se tenir à la disponibilité de son mari. De plus, dans de nombreuses cultures de la RDC, le mariage implique avoir des enfants : la maternité est primordiale pour l'identité des femmes. Elle est un vecteur essentiel de respect au sein de la communauté, notamment lors de la naissance d'un fils. De nombreux cas de femmes rejetées par la famille de leur mari en raison d'une absence de naissances, ou même de l'absence de la naissance d'un fils, ont été observés. Dans de nombreuses tribus en RDC, l'absence d'enfants est, pour le mari, à la base de la recherche d'une deuxième ou même d'une troisième femme.

Par ailleurs, certains parents continuent à ignorer l'importance de l'éducation des filles et priorisent l'éducation des garçons en considérant que les filles doivent se consacrer au travail domestique. De plus, le coût de l'éducation est élevé en RDC, en raison des nombreux frais imposés aux parents par les écoles ou les professeurs du fait que ces derniers ne sont pas rémunérés par l'État. Les parents faisant face à un choix considèrent que payer l'éducation de leurs fils plutôt que celle de leurs filles présente un meilleur investissement. Les femmes expliquent encore qu'une fois leur fille mariée, ce n'est pas son diplôme que la famille du mari appréciera, mais le travail qu'elle sera en mesure de faire pour sa belle-famille. Si la jeune fille ne satisfait pas aux exigences de ses beaux-parents, elle devra rentrer dans sa famille. Dans ce cas, sa mère sera sanctionnée par la communauté pour ne pas avoir été capable d'enseigner les travaux domestiques à sa fille.

Depuis les années 1980, les programmes communautaires ont porté un intérêt particulier au développement et à l'émancipation des femmes. De là, les femmes ont commencé à habituer à participer à des discussions de groupe au cours desquelles elles peuvent exprimer librement leurs idées. Ces activités de groupe représentent plus qu'une manière agréable de passer le temps : elles deviennent des lieux de développement des capacités et d'alphabétisation.

## 2.3 Représentations des femmes

La Constitution et l'adoption de la résolution 1325 ont établi un cadre légal en vue d'améliorer la participation des femmes dans la sphère politique. Celles-ci sont invitées à contribuer à la

résolution du conflit, au processus de paix, à la reconstruction de l'après-conflit. La loi électorale entrée en vigueur le 9 mars 2006 affiche certaines contradictions. Par exemple, la section 13.3 établit la représentation égale des hommes et des femmes sur les listes électorales mais la section 13.4 précise que « la non-réalisation d'une représentation égale entre les hommes et les femmes ne rend pas la liste inadmissible ». Par conséquent, les partis politiques ne se sentent pas obligés de respecter la loi. S'ajoutent aussi des obstacles d'ordre culturel à l'égard de la représentation des femmes, ainsi qu'un manque d'information concernant la législation, qui expliquent que les femmes ignorent leurs droits. De fait, au cours de ces dernières années, la représentation des femmes dans la sphère politique est très faible (Douma 2008 ; WLPP, 2010 ; Observatoire de la Parité, 2012).

Les femmes ont commencé à s'exprimer et à revendiquer leur place dans la sphère de prise de décision seulement depuis peu. Ce processus est en cours, et avec le soutien des programmes des ONG internationales et nationales, les femmes améliorent leurs capacités de gestion et apprennent à devenir plus professionnelles en politique. En 2012, le Sénat a adopté une politique exigeant un minimum de 30 % de représentation des femmes au sein de toutes les institutions<sup>13</sup>. Cette décision a été reconfirmée par le président Kabila dans son discours de 2013 lors des Concertations nationale<sup>14</sup>.

## 2.4 Participation économique des femmes

Dans le domaine économique, de fortes disparités entre femmes et hommes persistent en termes de contrôle et d'accès aux ressources. Légalement, les hommes sont propriétaires de l'ensemble des ressources du foyer. Le Rapport national sur le genre (2011 : 95) fournit des statistiques sur le niveau de revenu des femmes, plus faible que celui des hommes, et explique cet écart par la nature des entreprises créées par les femmes, ainsi que par les discriminations liées au marché. En effet, plus que la moitié des petites entreprises et des activités informelles sont menées par des femmes.

Le niveau de contrôle des femmes sur leurs revenus est variable des zones urbaines aux zones rurales. Le Rapport national sur le genre (2011 : 35) indique que les femmes en zone urbaine prennent elles-mêmes les décisions concernant leurs revenus, tandis que dans les zones rurales, ces décisions sont prises par les hommes. Cet état de fait est reflété dans la législation sur la famille, qui stipule qu'il doit exister une gestion commune des ressources au foyer, le mari étant néanmoins le premier responsable.

À l'instar de nombreux pays africains, les femmes congolaises issues des zones rurales sont responsables des activités agricoles. La plupart du temps, c'est là leur seule responsabilité et les programmes d'autonomisation des femmes se concentrent souvent sur la promotion d'une répartition des tâches plus équilibrée. En pratique, les femmes rurales passent encore couramment leurs journées entières aux champs, puis rentrent tard dans l'après-midi avec la nourriture qu'elles doivent cuisiner tout en s'occupant de leur famille, tandis que, pour la

<sup>13</sup> La loi a été adoptée par le Sénat le 7 novembre 2012 mais n'est pas encore appliquée car la Cour suprême a jugé le texte inconstitutionnel en ce qu'il porte atteinte à l'égalité des sexes.

<sup>14</sup> Il s'agissait d'un dialogue national sur la réforme politique, mené avec les représentants de différentes régions et organisations, mis en place par le Président de la RDC.

plupart, leur maris passent leurs journées dans le centre-ville à boire et à profiter de la vie sociale. Quand il rentre à la maison, il demande de l'argent et de la nourriture sans apporter leur propre contribution en échange<sup>15</sup>.

## 2.5 Violences sexuelles

La guerre a officiellement commencé en RDC en 1996, lorsque le pays a été envahi par plusieurs États voisins. Les atrocités ont rapidement pris une ampleur importante et subsistent depuis presque 20 ans maintenant. Les guerres successives ont fortement affecté la population congolaise, y compris les femmes et enfants. Le taux de violences sexuelles et sexistes, de violences domestiques et de déplacement de populations est très difficile à évaluer. Les femmes sont les plus vulnérables et sont victimes d'agressions physiques, de mutilations sexuelles et de viols. Dans son rapport de 2002, Human Rights Watch constate que « le viol a été utilisé comme une arme de guerre et d'intimidation ».<sup>16</sup>

Bien qu'une attention particulière soit accordée aux violences sexuelles liées au conflit, il est désormais reconnu que le taux élevé de violences sexuelles qui touche les civils tant en zone rurale qu'urbaine semble être l'expression, d'un côté, de la faible estime réservée aux femmes, et de l'autre côté, de la dégradation des normes sociales protégeant ces dernières.

Les violences sexuelles ont de nombreuses répercussions puisqu'elles contribuent à la dégradation des structures sociales et de la condition des femmes, à la perturbation des activités agricoles, à la fragilisation des services sociaux et sanitaires et à l'augmentation de la pauvreté extrême.

## 2.6 Les femmes dans le secteur informel

Dans une large mesure, la structure économique de la RDC ne permet ni aux hommes ni aux femmes de faire croître leurs activités. Ces activités sont progressivement entravées et deviennent de plus en plus informelles.

Un grand nombre de femmes sont contraintes de contracter des prêts à des taux d'intérêt usuriés pour financer leur activité. Les charges augmentant, elles sont peu à peu poussées vers le secteur informel, où elles finissent par établir un réseau de personnes d'influence. A titre d'exemple, il est à considérer les femmes travaillant dans le secteur minier artisanal. Ce secteur supposément masculin rassemble en fait une importante proportion de femmes pour qui cette activité informelle représente la seule source de revenu de leur foyer.

<sup>15</sup> Également affublé du surnom *zokolye* attribué par les femmes à ce type d'hommes. Les femmes sont les seuls chefs de famille au sens économique et prennent également soin des questions de santé, d'éducation et d'assainissement de l'ensemble du foyer tandis que les hommes ne font que réclamer de l'argent et la nourriture aux femmes.

<sup>16</sup> Human Rights Watch (2002), *The war within the war. Sexual violence against women and girls in Eastern Congo*. [www.hrw.org/reports/2002/06/20/war-within-war](http://www.hrw.org/reports/2002/06/20/war-within-war)

Le gouvernement congolais, quant à lui, en vue de satisfaire aux recommandations du Protocole de la SADC et du plan d'action de Beijing sur le genre et le développement, s'intéresse de plus en plus, à l'entrepreneuriat féminin via son Programme national pour la promotion des femmes. Ce programme est structuré en douze programmes d'accès des femmes aux ressources économiques. Le secteur informel est l'un de des secteurs dans lesquels les femmes entrepreneurs sont les mieux considérées.

## 2.7 Conclusions

Ce chapitre s'est appuyé principalement sur des sources secondaires pour fournir une synthèse des principales questions soulevées s'agissant de la situation des femmes en RDC. Comme expliqué dans ce chapitre, plusieurs points de la législation envisagent encore les femmes comme des citoyens de seconde catégorie. Le principal obstacle au développement des femmes reste l'écart subsistant entre d'une part, la législation et les institutions, et d'autre part, les pratiques d'ordre culturel qui dévalorisent encore la condition des femmes. Nonobstant quelques différences entre zones urbaines et rurales et malgré des évolutions récentes en matière d'autonomisation des femmes, on peut dire que la condition précaire des femmes est observable dans plusieurs domaines, y compris dans les domaines politique, social et économique.

# 3

## La société civile des femmes et le mouvement des femmes au Sud-Kivu

Ce chapitre fournit une brève description générale des organisations des femmes de la société civile et, de manière plus large, de l'organisation du mouvement des femmes au Sud-Kivu. Le chapitre débute par une historique avant de s'intéresser à la structure des organisations des femmes de la société civile, et aux thèmes principaux abordés.

### 3.1 Histoire

Le mouvement international des femmes a commencé à gagner en importance après la Seconde Guerre Mondiale, quand les femmes ont commencé à faire entendre leur voix. Ceci s'explique en partie par l'émergence d'une économie mondiale et de l'emploi des femmes.<sup>17</sup> Déjà à cette époque, les principaux thèmes abordés par le mouvement mondial étaient les droits juridiques et politiques des femmes, les violences à l'égard des femmes, les droits reproductifs et l'avortement, la liberté sexuelle, l'emploi et la discrimination, la participation et la représentation politique.

Toutefois, des différences ont été observées entre le mouvement féministe du Nord (Europe, Amérique du Nord, Japon et Asie du Nord) et celui du Sud (Amérique centrale, Afrique, l'Est). Ces divergences tiennent essentiellement au fait que les organisations de femmes du Sud ont été plus préoccupées par les questions de pauvreté, de conditions de travail, d'éducation et de services de santé.

En Afrique subsaharienne, le mouvement des femmes a évolué dans le contexte de la décolonisation. Depuis, le continent a connu de nombreuses crises et périodes d'instabilité politique, qui ont par la suite affecté la condition des femmes, notamment dans le cas des processus liés à la guerre, à l'instabilité socio-économique, à l'ajustement structurel, à l'informalité et à la corruption. En plus d'être victimes de nombreuses atrocités, les femmes ont longtemps été moins instruites, et exercent de longue date des activités économiques axées sur le secteur informel de l'agriculture, de l'artisanat et du petit commerce. Un grand nombre de femmes a souffert de malnutrition ou de décès en couches.

<sup>17</sup> M. Maerten (2004), *Feminism in Africa*. RoSa factsheet 34, [www.rosadoc.be](http://www.rosadoc.be)

À la lumière de la situation d'inégalité des femmes dans les sociétés africaines, la participation féminine et l'autonomisation sont devenues un objectif important pour de nombreuses politiques de développement occidentales. Toutefois, certains concepts tels que la parité et le genre ont été considérés comme très occidentaux, et une idée souvent reprise a été que l'Ouest, dans la droite ligne de la colonisation, veut imposer ses idées au Sud sans tenir compte de la dynamique culturelle propre de ces régions. Le RoSa (2004) explique que cet état de fait a été à l'origine d'une réalité à double face où les femmes ont acquis des opportunités de prise de décision tout en sentant que celles-ci leur avaient été « imposées par l'Ouest ».

Les deux approches principales de ces politiques ont été les WID (Women In Development, femmes en développement) et le GAD (Gender And Development, genre et développement). Jusqu'aux années soixante-dix, les politiques de développement se sont principalement axées autour du rôle de la femme en tant que mère et épouse.<sup>18</sup> Fondée sur une « approche de bien-être », l'idée générale était que les stratégies macroéconomiques relatives à la modernisation et à la croissance seraient bénéfiques aux femmes puisqu'elles amélioreraient les conditions de travail de leurs maris. L'approche WID, lancée par Ester Boserup<sup>19</sup>, s'est détachée de cette idée en soulignant la nécessité de reconnaître l'importance économique des femmes et de les intégrer à la vie politique et aux pratiques de développement par la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus. Cette approche a joué un rôle déterminant dans l'amélioration de l'accès au crédit et à l'éducation.<sup>20</sup> La démarche WID a été critiquée pour ne pas avoir abordé le problème des rapports inégalitaires existants entre hommes et femmes et pour ne pas avoir pris en considération les multiples rôles des femmes et la surcharge de travail qui leur est imposée.

Au cours de la Décennie de la femme, proclamée par les Nations Unies (1976-1985), un changement s'est opéré au niveau de l'approche académique et des politiques par rapport au WID.<sup>21</sup> Les auteurs féministes ont montré qu'il était important de se pencher sur la question du genre, plutôt que sur celle des femmes. Au lieu de percevoir les différences entre les sexes, le genre se réfère à la relation sociale à l'origine de la subordination des femmes. Une nouvelle approche, Genre et Développement (GAD), a été élaborée dans le but de réduire des inégalités sociales, économiques et politiques existant entre les hommes et les femmes et de promouvoir un développement plus juste et meilleur. Bien que les politiques GAD se soient écartées de l'approche WID, ces deux approches sont en réalité interdépendantes et souvent appliquées simultanément dans le cadre des programmes de développement.<sup>22</sup> Il existe une contradiction entre une certaine rhétorique de la politique GAD et sa mise en pratique, qui relève souvent de la ligne WID. Des critiques ont mentionné la façon dont le genre est mis en pratique, et du fait que cette mise en pratique se réduit souvent exclusivement à la question des femmes.

18 Idem.

19 E. Boserup (1970), *Woman's role in economic development*. Londres : George Allen & Unwin.

20 Harcourt W. (2006), « The Global Women's rights movement. Power politics around the United Nations and the World Social forum. » *UNRISD programme papers on Civil society and Social movements*, Programme paper n° 25.

21 C. Moser (1989), *Gender planning in the third world: meeting practical and strategic need*. World Development, Vol. 17:1111m, pp. 1799-1825.

22 Connelly, P.M., Li Murray, T. MacDonald et J.L. Parpart. (2000). « Feminism and Development: Theoretical Perspectives ». In : Parpart, J.L., Connelly, P.M. et Barriteau, V.E. (Éd.), *Theoretical Perspectives on Gender and Development*, International Development Research Centre, Ottawa, Canada, pp. 23-51.

Enfin, d'importants débats subsistent autour de la façon dont les femmes africaines veulent aborder leurs propres rôles sociaux. Contrairement à leurs homologues occidentales, « selon les femmes africaines, l'acceptation d'un certain rôle social n'exclut pas le rejet de l'oppression des femmes »<sup>23</sup>. Par exemple, la valeur centrale accordée à la maternité demeure un aspect important de la féminité africaine.

### Le mouvement des femmes au Sud-Kivu

Le mouvement des femmes au Sud-Kivu remonte à la fin de la période coloniale. En 1959, le Centre Olame, estimait déjà qu'une partie de la population était marginalisée et n'était pas incluse dans la sphère décisionnelle. Le Centre a proclamé que « si le Congo devenait indépendant, il devrait intégrer les femmes dans la lutte pour l'indépendance ». Certaines femmes ont alors reçu une formation sur les enjeux de l'autonomisation et ont été envoyées dans les villages dans le but d'informer les autres femmes sur la mortalité infantile, l'hygiène et l'alphabétisation. Elles ont aussi commencé à discuter avec les hommes de la nécessité des services de santé de la mère et de enfant.

Les enjeux concernant la santé des femmes ont été abordés par les premières ONG présentes au Sud-Kivu, ONG principalement à caractère religieux. Le Département social de l'Église kimbanguiste a été créé en 1962. Un Bureau diocésain de développement a été fondé par l'Église catholique, et l'Église du Christ au Congo a fondé le Bureau protestant en 1970. L'objectif de ces institutions était de participer au développement du pays.

Dans les années quatre-vingt, les ONG de femmes et les groupes paroissiaux ont commencé à organiser des groupes de solidarité et des réunions sociales. Cette période a témoigné du début des ONG non confessionnelles. Elle s'est également accompagnée de la naissance de projets d'autonomisation économique destinés aux femmes. Par exemple, le Centre Olame a introduit la production de la farine de « masoso » (maïs, sorgho et soja) et de biscuits dans le but d'améliorer la sécurité alimentaire de la région, et a été rejoint par l'organisation Solidarité paysanne pour la formation et le renforcement des capacités. Le Comité Anti-Bwaki a tenté (en vain) d'introduire des ânes pour le transport et Umoja wa wanawake wa Kivu (UWAKI), a introduit des projets agricoles destinés aux femmes. Ces efforts ont voulu apporter des solutions, en termes de développement socio-économique, aux perturbations provoquées par les Programmes d'ajustement structurel (SAPs).<sup>24</sup> Ils ont également mis en lumière la surcharge de travail et les lourdes responsabilités pesant sur les femmes. « Les femmes étaient/sont employées comme moyens de transport, elles transportent sur leur dos des charges comme des sacs de farine. »<sup>25</sup>.

Au début des années quatre-vingt-dix, la société civile s'est renforcée grâce aux opportunités créées par la démocratisation lors de la Conférence nationale souveraine.<sup>26</sup> Dans le contexte de ce processus, la société civile a commencé à s'organiser en tant que « secteur » à part. Un réseau de la société civile a été fondé sous le nom de Conseil régional des organisations

23 Maerten (2004), op cit.

24 ONGF6

25 ONG1

26 Il s'agissait d'un processus de 18 mois au cours duquel les représentants de différentes régions, de la société civile et de la diaspora ont été réunis par le président Mobutu en vue de débattre de l'état du pays et de trouver des solutions pour pouvoir aborder les problèmes du pays.

non-gouvernementales de développement, ou CRONGD, qui existe jusqu'à ce jour. Dans le Sud-Kivu, le Bureau de coordination de la société civile du Sud-Kivu a été créé en tant que plateforme pour la société civile. Son objectif principal était d'aborder la mauvaise gestion du gouvernement du Président Mobuto et de protester contre cet état de fait.

A cette époque, les femmes faisaient partie intégrante de la société civile, mais les femmes travaillant au sein des ONG étaient frustrées dans leur travail puisque le leadership était entièrement constitué d'hommes qui ne comprenaient pas ou ne prenaient pas en considération leurs actions. Toutes les décisions étaient prises par des hommes, et il n'existait aucun espace où les femmes pouvaient s'exprimer. D'autres femmes, telles que les femmes d'affaires et les femmes politiques se sont associées à la société civile et ont rejoint le lobby pour la reconnaissance du rôle des femmes dans la société. Ceci s'est traduit par une tentative de création d'un groupe d'action de femmes. Plusieurs initiatives de création de groupes de femmes sont également apparues au sein des ONG mixtes, et des associations de femmes se sont détachées des ONG mixtes comme UWAKI (Umoja wa wanawake wa Kivu), née de Solidarité Paysanne.

Au milieu des années quatre-vingt-dix, les femmes de l'Est de la RDC ont commencé à s'exprimer ouvertement contre les atrocités de la guerre. Elles ont réussi à attirer l'attention sur la question des violences sexuelles, et ont lancé des manifestations contre celles-ci.<sup>27</sup> Les organisations de femmes ont commencé à exiger la reconnaissance et le renforcement du leadership féminin. Cette tendance est née de la dénonciation des atrocités par les femmes et de leur capacité à exprimer leurs besoins. Il a souvent été affirmé que, dans les mêmes conditions, femmes et hommes peuvent avoir des problèmes et des besoins différents.

Lorsqu'une importante initiative de paix a été mise en place à Sun City en 2002, la société civile des femmes était capable de montrer que celles-ci étaient devenues une force à ne pas sous-estimer. Avec l'aide de l'UNIFEM (aujourd'hui UN WOMEN), les femmes membres de la société civile ainsi que les membres de Solidarité de la femme africaine (FAS) et celles de Femmes comme partenaires pour la paix en Afrique (WOPPA) ont organisé une réunion en 2002 à Nairobi, en amont des négociations de Sun City<sup>28</sup>. Cette réunion a permis de rassembler des femmes de tout les pays et des femmes issues de zones placées sous l'autorité des différentes parties belligérantes. Ensemble, elles ont été capables d'adopter une position commune avant le début des négociations de Sun City.

Le Dialogue intercongolais de Sun City a marqué le début d'une véritable discussion à l'échelle régionale concernant la sécurité et l'économie au cœur du conflit congolais (International Crisis Group, 2002 : 3). Ce dialogue a permis de discuter sérieusement de plusieurs questions fondamentales telles que le désarmement des milices hutu rwandaises (FDLR) installées en RDC, la reconstruction de l'État congolais, les droits et la souveraineté. Les négociations se sont tenues en Afrique du Sud (à Sun City) entre mars et avril 2002. Seulement 40 femmes déléguées ont été invitées sur 340 participants. Heureusement, l'UNIFEM et l'UNDP ont décidé d'inviter 40 femmes de plus, portant leur nombre total à 80.

27 ONG11, N. Douma et D. Hilhorst (2012), *Fond de commerce? Sexual Violence Assistance in the Democratic Republic of Congo*. Occasional Paper 02, Disaster Studies, Wageningen, p. 61

28 ONGF7, ONGF9

Au finale, seules 40 femmes ont été autorisées à participer aux négociations officiellement, et, seules 10 femmes ont été autorisées à assister à la séance de suivi de la réunion de Sun City en Afrique du Sud<sup>29</sup>. De nombreuses femmes ayant été interrogées dans le cadre de cette étude considèrent Sun City comme le véritable point de départ du mouvement des femmes en RDC.

Pendant la période antérieure à Sun City, le mouvement des femmes a coïncidé avec la création du Caucus des femmes, qui a réuni les femmes en vue d'exercer une pression sur le processus de paix de Sun City. La singularité du Caucus des femmes tient du fait qu'il a réuni des femmes issues de diverses régions du pays, y compris par exemple des femmes de l'Est du Congo, occupé dans une large mesure par la milice de la RDC soutenue par le Rwanda, et des femmes provenant du reste du pays, entièrement contrôlé par le gouvernement.<sup>30</sup> La formation du Caucus et la participation des femmes à Sun City témoignent des relations étroites entre le mouvement des femmes congolaises et la communauté internationale.

Immédiatement après le traité de paix de Sun City, une organisation centrale regroupant des femmes du Sud-Kivu s'est divisée. Selon les femmes qui ont vécu cette division, le Caucus n'avait aucune cohésion à l'échelle nationale. Un regroupement de femmes de WOPPA faisait partie du Caucus mais n'a pas été bien accepté parce que ces femmes venaient du Rwanda et de l'Ouganda. Elles étaient considérées comme groupe d'ennemis ou de traîtres. À cela s'ajoute le fait que certaines femmes revenant de Sun City ont préféré construire un mouvement provincial. Finalement, la plateforme des femmes à l'échelle nationale a continué d'exister sous un nom différent, à savoir CAFCO (Cadre permanent de concertation de la femme congolaise).<sup>31</sup> Le Caucus des femmes a lui poursuivi ses activités en tant qu'Association provinciale des femmes du Sud-Kivu. Le Caucus des femmes et le CAFCO existent jusqu'à aujourd'hui et sont affiliés au Bureau de coordination de la société civile en tant qu'alliances.

À la suite des négociations de Sun City, une fois qu'un accord de paix a été conclu et un gouvernement national formé, le Caucus des femmes a exercé un lobbying en faveur de la représentation des femmes dans la prise de décisions et au final, trois femmes du Sud-Kivu ont obtenu un poste au gouvernement à Kinshasa.<sup>32</sup> Elles ont alors fait pression pour l'adoption d'une loi relative aux violences sexuelles. Cependant, l'expérience de ces femmes à Kinshasa a été décevante : elles ne se sont pas senties écoutées en tant que femmes politiques ou fonctionnaires du gouvernement. L'une d'entre elles, après avoir occupé un poste à Kinshasa, est retournée déçue dans sa province pour reprendre sa place dans la société civile.<sup>33</sup>

En 2006 se sont tenues les premières élections nationales. Plusieurs femmes leaders issues du Caucus et d'autres organisations ainsi que des femmes membres des partis politiques se sont présentées aux élections. Malheureusement, la majorité d'entre elles n'ont pas été élues. Ce résultat s'explique par plusieurs raisons. L'une de ces raisons est les rumeurs qui ont affecté ces femmes. Elles ont été discréditées au niveau personnel, par des rumeurs les

29 Mpoumou, 2004.

30 ONGF7

31 ONGF7

32 ONGF6

33 KI1

accusant d'avoir été impliquées dans des liaisons amoureuses pour atteindre leur poste.<sup>34</sup> Il semble qu'une autre difficulté se soit manifestée par le fait que les femmes de leurs propres circonscriptions ont voté pour des hommes en alléguant que les hommes sont plus à même de faire de la politique.<sup>35</sup> D'autres raisons relèvent plutôt de facteurs généraux tels que la compétition entre les partis politiques auxquels appartenaient les femmes et le manque de ressources de campagne.<sup>36</sup>

Néanmoins, le mouvement des femmes est devenu un acteur politique. Quand la conférence de paix suivante s'est tenue en 2009, les femmes ont bénéficié d'un espace de prise de parole au côté des autres groupes de la société civile.<sup>37</sup> Les élections locales annoncées depuis 2012, même si elles ont été à chaque fois reportées, ont été à l'origine de nombreuses initiatives d'accompagnement des femmes potentiellement candidates et d'information des électeurs.

L'activité la plus visible au cours de ces dernières années a été la lutte contre les violences sexuelles. Depuis 2003, plusieurs organisations, parmi lesquelles le Centre Olame et International Rescue Committee, ont lancé des projets relatifs à ces problématiques. En 2006, après l'établissement du gouvernement national, la loi relative aux violences sexuelles a été proposée, sous la pression combinée du mouvement des femmes et de la communauté internationale. Les femmes qui faisaient partie du gouvernement à Kinshasa ont pu étendre leur lobbying en faveur de la loi malgré le ressentiment des différentes parties belligérantes impliquées dans ces violences. Ces femmes ont été fortement soutenues par la force de maintien de la paix de la MONUC<sup>38</sup> et la loi a été adoptée en 2006.<sup>39</sup> À cette époque, la communauté internationale s'est mise à jouer un rôle de plus en plus important dans la lutte contre les violences sexuelles.

L'attention accrue accordée aux violences sexuelles a eu parmi ces effets la « Marche Mondiale », organisée à Bukavu en octobre 2010. Plusieurs organisations ont collaboré dans la planification de cette marche. Il s'agissait de la troisième marche mondiale où des participants internationaux ont rejoint des organisations locales à Bukavu pour un rassemblement, pendant 5 jours. Plus de 20 000 personnes ont été accueillies et ont travaillé ensemble sur le thème de « Paix et démilitarisation ». Le Comité national Femme et développement (CONAFED) et le COFAS ont été au centre de la mise en place de ce rassemblement. La « Marche Mondiale » a démontré que la cause des femmes congolaises était devenue internationale. A partir de cette période, de nombreuses ONG de femmes ont été créées: ce qui s'explique en partie par une disponibilité importante des fonds. Une personne interrogée a estimé qu'actuellement, une grande majorité des ONG du Sud-Kivu ont un grand (partiel) intérêt sur le thème « des violences sexuelles et sexistes »<sup>40</sup>. En même temps, les femmes leaders ont commencé à se sentir de plus en plus marginalisées dans la coordination et les programmes relatives aux violences sexuelles. Elles ont été particulièrement préoccupées par le manque d'attention ac-

34 KI1, ONGI1

35 OG1

36 KI1

37 ONGI1

38 La MONUC est la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo qui a précédé la MONUSCO, Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

39 ONGF6

40 ONGF4

cordée aux questions liées à la parité des sexes en dehors de cette problématique.<sup>41</sup> Comme l'a expliqué une des participantes à l'étude :

*« Les organisations de femmes ont essayé de poursuivre le travail relatif à ces autres enjeux. Elles ont fondé des associations de femmes. Elles ont également essayé de travailler sur la pauvreté. De nombreux maris ont perdu leur travail et se sont retrouvés au chômage. Souvent les femmes étaient obligées d'assurer la survie de leur famille à travers de petites activités commerciales dans le but de soutenir leurs familles. Il est devenu de plus en plus difficile d'assurer l'accès des enfants à l'éducation parce que il n'est plus pris en charge par le gouvernement. Il y avait des grèves partout. »<sup>42</sup>*

### Récits communautaires du mouvement des femmes

Dans la partie ci-dessus, nous nous sommes concentrées sur l'historique du mouvement des femmes du Sud-Kivu, axée sur les organisations de femmes installées à Bukavu. Mais il faut cependant souligner que le mouvement des femmes a également été déclenché et façonné à partir des communautés locales.

Nos entretiens dans le territoire de Walungu ont démontré que déjà au milieu des années quatre-vingt-dix, les petites initiatives menées par des femmes à l'échelle locale étaient répandues, et qui ont émergé dans le but d'aider les femmes victimes de viol dans leurs communautés. Cette tendance a débuté en tant que plaidoyer dans le domaine des droits humains. Pendant cette période, ces femmes se sont mises en contact avec des représentants des ONG provinciales, qui ont commencé à les accompagner dans les soins apportés aux victimes gravement blessées et/ou traumatisées.<sup>43</sup> Ceci a amené les ONG provinciales à travailler avec des associations locales. Ces associations locales constituent les sections locales d'une ONG provinciale, ou, en d'autres termes, elles appartiennent à l'ONG provinciale.<sup>44</sup>

Les groupements de femmes locaux se sont développés dans une certaine mesure à partir des structures existantes. Les communautés de Walungu semblent partager un riche historique de coopération. Traditionnellement, les femmes se sont principalement organisées par l'intermédiaire des églises. L'Église catholique a créé des communautés chrétiennes de base, appelées Cirika, intégrant de nombreuses communautés de femmes. De nombreuses petites initiatives de femmes ont été lancées par ces groupes.<sup>45</sup> De la même façon, les églises protestantes forment des organisations de femmes au sein du Conseil protestant du Congo (ou Église du Christ au Congo) depuis 1962 à Kinshasa et depuis 1975 au Sud-Kivu. Les églises ont créé la Fédération nationale des femmes protestantes du Congo. Cette fédération dispose de noyaux (comités) sur tout le territoire. Actuellement, il y existe 21 comités de femmes locaux à Bukavu.

Beaucoup de femmes ont des affiliations multiples dans les associations qui semblent consolider leur position en tant que femmes d'influence. Au cours de l'entretien de groupe

41 Douma et Hilhorst, 2012

42 ONGI1

43 ONGF8 et GD5

44 Ces associations portent des noms différents et on s'y réfère souvent en tant que noyaux des organisations provinciales.

45 ONGI1

avec le personnel et trois volontaires du RFDP au centre de Walungu, nous avons posé des questions aux trois femmes volontaires à l'égard de leurs postes :

- La première dame était présidente du CAP, Comité d'alerte pour la paix, du RFDP, trésorière du Club d'écoute de l'AFEM, secrétaire du chapitre Cirika, et a occupé un certain nombre d'autres postes dans son village d'origine.
- La deuxième dame était chef de cellule (petite unité composée d'un groupe de maisons de la communauté), membre du comité de sécurité du centre de Walungu (où elle était la seule femme dans un comité composé de 15 personnes), vice-présidente du Club d'écoute de l'AFEM, responsable de la coordination de tous les CAP du RFDP sur le territoire et chef du chapitre CAFCO sur le territoire.
- La troisième dame était conseillère de quartier, secrétaire du Cirika dans sa paroisse et membre du CAP.

Nous avons posé des questions à ces femmes uniquement par rapport à leurs postes actuels et sans doute, si nous avons eu à approfondir, nous aurions trouvé un historique du comité travaillant en relation avec des programmes de développement ou des programmes humanitaires. Dans la même optique, nous avons rencontré des femmes dans les communautés qui constituaient le noyau du Comité d'alerte pour la paix ou du Club d'écoute, et occupaient en parallèle des postes dans d'autres associations, initiatives des ONG ou comités liés au pouvoir.

### 3.2 Structures

Cette étude s'intéresse principalement aux organisations des femmes de la société civile. Toutefois, les questions concernant les femmes ne constituent pas la seule préoccupation de la société civile. En réalité, la distinction entre société civile, État, vie politique et organisations internationales est souvent floue car ces organisations travaillent fréquemment de concert sur des campagnes ou projets liés aux femmes. Dans cette section, nous décrivons brièvement les différentes structures liées aux femmes ou à la parité des sexes.

L'organe gouvernemental qui s'intéresse le plus à la question du genre est le Ministère national du Genre, de la famille et de l'enfant et ses services techniques en province, les Divisions du genre. À l'échelle provinciale, le Ministère du genre, de la famille et de l'enfant est coordonné par le gouvernement provincial et perçu comme une autorité politique. En pratique, le Ministère provincial a d'habitude recours au bureau de la Division du Ministère national pour mettre en place des programmes dans la province. La Division du Genre, de la Famille et de l'Enfant coordonne plusieurs programmes, en collaboration notamment avec les structures des Nations Unies, soutenus par les bailleurs de fonds internationaux. Leur mise en œuvre implique souvent des partenariats avec des ONG locales. Pour la Division, la loi de 2006 relative aux violences sexuelles est le cadre de référence principal pour l'implémentation des politiques. La Division travaille également sur la résolution 1325 des Nations Unies qu'elle vise à diffuser à travers la Province.

Les organisations internationales présentes dans la province s'intéressant à la question de l'égalité des sexes sont notamment l'ONU Femmes (UN WOMEN), l'UNFPA et la MONUSCO. La MONUSCO est une mission de maintien de paix des Nations Unies, et elle dispose de deux (petites) sections intéressantes dans le cadre de cette étude : la section du genre et la section sur les violences sexuelles. Le coordinateur de la section du genre de la MONUSCO travaille en étroite collaboration avec différents fonctionnaires des relations civiles de l'ONU et il est chargé de promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1325 des Nations Unies. L'UNFPA a coordonné des problématiques liées aux violences sexuelles jusqu'en 2011. En 2011, a été lancée la coordination provinciale sur la question du genre, coordonnée par le gouvernement et par l'ONU Femmes.<sup>46</sup> L'UNFPA poursuit son activité dans la province, notamment concernant les problèmes liés aux droits à santé de la reproduction. Elle coordonne aussi la base de données sur les violences sexuelles. Le mandat de la MONUSCO était jusqu'à récemment limité aux violences sexuelles liées à la guerre mais le mandat le plus récent permet un engagement plus vaste car il aborde la question de la violence à caractère sexiste.<sup>47</sup>

La Division provinciale du genre travaille en étroite collaboration avec la MONUSCO dans la coordination humanitaire et, de plus en plus, dans l'aide au développement. Elle assure la co-présidence du Cluster pour la protection dans le cadre du Système de clusters (système de groupes) des Nations Unies.<sup>48</sup> Chacun des sub-clusters (sous-groupes) du Cluster protection est dirigé par l'alliance d'une agence des Nations Unies et de l'une des divisions techniques du gouvernement. Les sub-clusters sont : la protection et la prévention, dirigés par l'UNHCR et la Division des affaires sociales ; un sub-cluster pour l'assistance multisectorielle dirigé par l'UNICEF et le Ministère de la Santé ; un sub-cluster pour la lutte contre l'impunité, dirigé par la MONUSCO et l'OCHA ; et un sub-cluster pour la collecte de données, dirigé par l'UNFPA et la Division du genre.

Le Cluster pour la protection a initialement abordé la question des violences liées à la guerre, inscrite au mandat de la MONUSCO. A présent, il traite de plus en plus souvent des violences à caractère sexiste, dans une plus large perspective et dans les zones plus stables. Puisque cette structure de coordination fait partie du programme de stabilisation (STAREC), la Division considère qu'elle est en lien avec le programme et mène, à titre supplémentaire, une réunion de coordination provinciale sur la question de l'égalité des sexes, généralement mensuelle. Cette réunion réunit les ministères, les agences de l'ONU et des ONGI.

Il arrive de plus en plus souvent que des ONG internationales présentes au Sud-Kivu forment des unités ou programmes distincts relatifs à la question du genre. C'est le cas par exemple, d'IRC, ICCO, Search for Common Ground, International Corps, Cordaid, Life and Peace International, International Alert. Nombre de ces organisations abordent le volet des violences sexuelles mais aussi, le leadership des femmes, la promotion de leurs droits et les activités socio-économiques.

<sup>46</sup> L'ONU Femmes (UN WOMEN) a été fondée en 2011 en tant que fusion de l'UNIFEM et de plusieurs autres institutions de l'ONU. Cet organisme est censé être complémentaire à d'autres organes de l'ONU, y compris l'UNFPA et l'UNICEF, et travailler en étroite collaboration avec ceux-ci sur les questions liées aux femmes.

<sup>47</sup> Douma et Hilhorst, prochainement.

<sup>48</sup> Ce cluster appartient au programme de stabilisation du STAREC, c'est à dire du plan de stabilisation et de reconstruction des zones sortant des conflits armés. Il a été lancé en 2009 en tant que plan du gouvernement, soutenu par les Nations Unies et par la MONUSCO.

Nous n'avons pas été en mesure d'estimer le niveau d'intégration de la question relative à la parité des sexes dans les programmes d'aide qui n'accordent pas d'attention particulière ou exclusive à ce domaine, comme les programmes pour la sécurité alimentaire, le microcrédit ou le développement des chaînes de valeur. Les programmes axés spécifiquement sur la question de l'égalité des sexes se réfèrent principalement au plaidoyer et ce que nous pourrions appeler les services sociaux : formation, réponse à des cas particuliers de violation des droits et, de plus en plus, épargne à petite échelle ou autres activités socio-économiques pour les membres des associations.

La réunion de coordination qui s'est tenue en décembre 2013<sup>49</sup> a réuni des organisations internationales engagées dans la question de l'égalité des sexes. Un réseau composé de personnes en charge de programmes genres a été créé en vue de former un groupe rassemblant toutes les ONG internationales qui travaillent dans la promotion de la participation des femmes à la prise de décision, la promotion du leadership féminin et/ou la mise en œuvre de la résolution 1325 des Nations Unies. L'objectif de ce réseau est de promouvoir les synergies, à commencer par la cartographie des terrains d'action, des sources de financements, des partenaires médiatiques, des partenaires locaux, des budgets, etc.

À l'échelle provinciale, la société civile est placée sous l'égide du Bureau de coordination de la société civile. Le Bureau dispose d'une certaine notoriété et nombreux sont ceux qui se réfèrent au Bureau quand ils parlent de la société civile. Aux yeux de nombreuses personnes interrogées, il est victime d'une réputation négative car les représentants du Bureau sont perçus par beaucoup comme étant principalement intéressés par leur carrière politique, ou trop proches du gouvernement.<sup>50</sup>

La composante Femme du bureau compte 93 organisations membres et se réunit tous les mois. L'approche de la composante, fondée sur la parité des sexes, porte sur l'intégration de la parité et du leadership féminin dans la législation et la vie quotidienne. Les acteurs du mouvement accordent une importance primordiale au renforcement des capacités des femmes et à leur intégration dans la sphère décisionnelle, considérés comme essentiels dans la lutte contre les discriminations à l'égard des femmes. Pour cette raison, le réseautage est reconnu comme étant très important pour le renforcement de la place des femmes. Les héritages, les discriminations et l'accès à la justice sont aussi des priorités du programme de la société civile.

Parmi les organisations membres de la composante Femme, trois sont considérées comme des plateformes en elles-mêmes. Ce sont le Caucus des femmes, le CAFCO (63 membres) et le COFAS (44 membres). On dit que le Caucus des femmes fonctionne dans une large mesure à l'instar d'une ONG menant ses propres projets et programmes, en plus de représenter une plateforme pour ses membres. Le CAFCO fait partie d'une plateforme nationale composée de représentants des organisations de la société civile ainsi que de partis politiques. Le COFAS est un collectif d'ONG et d'associations locales.

<sup>49</sup> Cette réunion a été organisée à l'initiative notamment de l'une des ONG internationales présentes à Bukavu.

<sup>50</sup> ONGF7, ONGM1, ONGF7. Pendant la période d'étude, une nouvelle initiative a été lancée, la Nouvelle dynamique, qui vise à resaisir l'esprit de la société civile. Il s'agissait d'une réaction, parmi d'autres, au choix unilatéral de la part du directeur du Bureau d'intégrer une consultation nationale sur la Constitution. Bien que cet événement ait été largement boycotté, le directeur a participé et a apparemment reçu une voiture de la part du Président en récompense. Cette question a été soulevée plusieurs fois au cours des entretiens.

## La structure des organisations des femmes dans le territoire de Walungu

Suite aux entretiens menés à Bukavu, nous pensions retrouver plusieurs représentants du gouvernement ou des agences internationales liés à la question féminine à Walungu. Mais cela n'a pas été le cas, ou du moins, aucune référence n'a été faite à leur sujet. La MONUSCO, par exemple, a signalé avoir régulièrement organisé des réunions sur le genre dans les territoires, mais ce propos n'a pas pu être confirmé par le commandant de la MONUSCO au niveau du territoire.

Plusieurs ONG sont présentes au centre de Walungu, y compris les bureaux du RFDP, du CAMPS<sup>51</sup> et de Vovolib. Le RFDP dispose d'un bureau muni d'une bibliothèque sur les questions relatives aux femmes. D'autres organisations de femmes ont des informateurs dans la zone, à savoir l'AFEM et VICO. On trouve également des panneaux indicateurs qui rappellent aux visiteurs des initiatives passées en faveur des femmes et/ou contre les violences sexuelles. Ces panneaux se trouvent soit au bord des routes, signalant les activités passées d'une ONG, ou sont affichés sur la maison où habite le président de l'association concernée. Certaines personnes interrogées font référence à la structure de coordination du territoire de Walungu comme faisant partie du Bureau de la société civile, mais cette coordination semble être inactive.

Comme évoqué ci-dessus, il existe une vie associative intense à Walungu. Nous nous sommes concentrées exclusivement sur les associations rattachées aux trois organisations de femmes qui sont l'objet d'une évaluation globale du programme cofinancé par le gouvernement néerlandais : RFDP, AFEM et VICO.

VICO a créé et soutenu des coopératives. La coopérative que nous avons rencontrée n'a bénéficié d'aucun soutien depuis plusieurs années, mais a quand même poursuivi ses activités. Le RFDP a mis en place des noyaux appelés CAP, Comités d'alerte pour la paix. Ces clubs de femmes soutiennent les activités des ONG, notamment les séminaires, suivent des cas individuels relatifs aux droits des femmes parmi leurs membres, et gèrent parfois une mutuelle de solidarité ou MUSO<sup>52</sup>, à laquelle les femmes versent un petit montant de manière hebdomadaire, et qui est distribué à l'une member par semaine, ou en cas d'événement exceptionnel comme d'un mariage. AFEM dispose de plusieurs groupes d'écoute où les femmes peuvent raconter leur histoire. Ces groupes rassemblent des récits et les transmettent à l'ONG afin de rassembler des éléments pour l'émission de radio. AFEM vise également à rendre les femmes autonomes à travers ces clubs de défense des droits des femmes, et à les aider à faire face, par exemple, aux autorités locales. En pratique, dans les communautés de Walungu, les CAP et les Clubs d'écoute travaillent en étroite collaboration et semblent parfois pratiquement fonctionner comme une seule et unique organisation rassemblant souvent les mêmes acteurs, ou acteurs proches de ces derniers.

<sup>51</sup> Centre d'Assistance Médico-Psycho-Sociale.

<sup>52</sup> Également appelée Association d'Épargne Rotatoire et de Crédit ou ROSCA.

### 3.3 Thèmes and activités

La société civile des femmes au Sud-Kivu ne dispose pas de programme explicite. De la même façon, la composante Femme du Bureau de la société civile compte plusieurs membres mais aucun programme en commun. Cela étant dit, sur la base des activités en cours et des entretiens menés, un plan d'action se dessine autour des thèmes suivants :

- **Représentation des femmes et leadership féminin**

Les chiffres lamentables de la représentation féminine aux postes publics ont donné lieu à la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes visant au renforcement de la représentation politique des femmes. Même dans les endroits où les femmes sont représentées au gouvernement, les femmes sont encore une minorité et il leur est souvent difficile d'influencer les décisions du Parlement.<sup>53</sup> Le leadership féminin émerge comme le thème le plus important du programme relatif au genre. De nombreuses ONGI partagent le point de vue selon lequel le leadership féminin est crucial à l'amélioration de la participation des femmes à différents niveaux de la prise de décision, et mettent en place des activités visant à améliorer la représentation politique et le leadership féminin dans les communautés.

- **Le programme W-Lead** (Women in leadership : Femmes dans le leadership) d'International Medical Corps (IMC), par exemple, travaille à l'échelle communautaire afin de permettre aux femmes de prendre conscience de leur place dans le processus électoral et de les encourager à voter en faveur des autres femmes. Le RDFP dispense des cours d'alphabétisation afin de favoriser l'autonomisation des femmes. Les cours d'alphabétisation sont également utilisés pour sensibiliser les femmes au sujet de leurs droits. International Alert est, quant à lui, en train d'élaborer un projet de renforcement de la citoyenneté des femmes et de la paix, en collaboration avec le Caucus des femmes. De même, d'autres organisations internationales travaillent sur le plaidoyer en faveur du leadership féminin (UN Women, IMC, International Alert, Search for Common Ground, ICCO, V-dayplease explique moi).<sup>54</sup>

Au cours de notre étude, une initiative émanant de la société civile des femmes a également émergé : la campagne 30-50 % (voir l'encadré 3).

Encadré 3 : campagne 30-50 %

La campagne est le résultat d'une vaste collaboration des réseaux de femmes (Observatoire de la parité, COFAS, RFDP). L'initiative est venue de l'Observatoire de la parité et la campagne est financée à 75 % par des organisations de femmes. Les 25% restant sont pris en charge par l'ONGI IMC. Le déclencheur de la campagne a été le discours du président Kabila le 23 octobre 2013 au Congrès. Au cours de ce discours, le président a déclaré :

« J'ai pris grand intérêt dans la proposition de faire une obligation aux parties politiques de présenter sur chaque liste de candidats au moins 30 % de femmes. C'est certes un progrès notable, mais qui ne garantit pas une augmentation sensible de la représentation féminine dans les Assemblées délibérantes. Et puisque les femmes constituent la majorité de notre population et le vivier de la créativité nationale, je propose donc que nous fassions mieux. Dans cette optique, j'invite le législateur à examiner la possibilité d'ajouter, dans chaque circonscription de trois sièges ou plus, un siège pour lequel la compétition ne serait ouverte qu'aux femmes ».<sup>55</sup>

La campagne 30-50 % se donne pour objectif de tout d'abord faire des 30 % une réalité, puis de faire pression pour une représentation portée à 50 %. Au cours de notre étude, une délégation composée de huit femmes du Sud-Kivu était prête à partir pour Kinshasa afin d'obtenir une audience auprès du président et de faire pression, en alliance avec différentes institutions, pour que l'objectif des 30 % deviennent une réalité.

- **Réseau de femmes**

Les voix des femmes sont renforcées et les luttes des femmes sont plus efficaces en association avec d'autres. L'existence d'un grand nombre d'associations constitue, aux yeux de certaines personnes interrogées, une force plus qu'une faiblesse, car « les problèmes des femmes ne peuvent pas être résolus par l'intermédiaire d'une seule dynamique ».<sup>56</sup> De plus, il est reconnu que les questions concernant les femmes ne sont pas uniquement l'apanage de la société civile. Les associations de femmes sont également composées de fonctionnaires et de politiciennes. Le réseau des femmes semble fonctionner de façon plus efficace dans le cadre des campagnes. « Lors des campagnes, des organisations différentes peuvent collaborer ensemble et cela réunit des individus issus de ces organisations qui partagent les mêmes idées sur le changement ».<sup>57</sup>

- **Droits des femmes et violences à caractère sexiste**

Un thème important est celui des droits des femmes. Ce thème fait référence à un vaste ensemble de droits juridiques, comme le droit à l'héritage. Le thème des droits des femmes est souvent abordé par le prisme des violences à caractère sexiste. Celles-ci comprennent les violences sexuelles, le déni des droits d'héritage, les maris qui abandonnent leurs épouses sans assumer la responsabilité de leurs enfants, l'adultère, l'exploitation économique, la violation de l'âge minimal du mariage. Dans une perspective plus large, ce thème inclut le manque de soins médicaux, la pauvreté et d'autres problèmes sociaux.

On trouve des exemples de ces activités parmi toutes les associations locales. Un des mécanismes utilisés est la tribune d'expression populaire, ou audiences publiques ou tribunaux. À l'échelle provinciale, l'attention accordée aux violences à l'égard des femmes trouve son expression dans différentes émissions de radio, par exemple dans la campagne Droit pour tous (Encadré 4).

<sup>53</sup> OG2, ONGI4.

<sup>54</sup> Réunion du 10 décembre 2013 où les ONG internationales présentes à Bukavu ont présenté leurs programmes relatifs à la question de l'égalité des sexes.

<sup>55</sup> Discours du président Kabila au Congrès, le 23 octobre 2013.

<sup>56</sup> ONGF4, OG1.

<sup>57</sup> ONGM1

#### Encadré 4: campagne Droit pour tous

La campagne Droit pour tous a été organisée en 2012-2013 par 14 organisations, à l'initiative de la fondation Mobile Cinema en collaboration avec Cordaid. Dans le cadre de cette campagne, trois films sur les violences sexuelles, les droits des suspects et prisonniers et les droits fonciers des femmes ont été produits. Les films ont touché un public large : 12 000 personnes au cours de 259 projections en salle et 367 000 personnes au cours de 159 projections publiques.

La campagne a analysé les connaissances des populations avant et après la projection et a produit des résultats importants en termes de promotion des connaissances, révélés par de nombreux témoignages anecdotiques sur les changements de perception et d'attitude.<sup>58</sup>

- **Violences sexuelles à l'égard des femmes**

Les violences sexuelles à l'égard des femmes se distinguent souvent des violences à caractère sexiste, ces dernières étant perçues comme un élargissement de la notion d'attention exclusive accordée aux violences sexuelles, et une alternative à celle-ci.

Les violences sexuelles en tant que thème distinct n'ont pas été mises en avant par les représentants des ONG congolaises de Bukavu au cours des entretiens. À Bukavu, les participants ne traitent pas de la violence sexuelle en tant que thème, sous-entendant qu'ils travaillaient désormais plutôt sur le leadership féminin. À Walungu par contre, les violences sexuelles sont encore un thème dominant.

De plus, les victimes de violences sexuelles sont souvent identifiées en tant que groupe cible privilégié des programmes généraux. Le RFDP, par exemple, accompagne certaines victimes en leur fournissant une assistance juridique, tandis que le CAMPS fournit des soins médicaux et un soutien psycho-social. Les associations de femmes à l'échelle locale rapportent toutes des récits de femmes qu'elles ont dû accompagner à l'hôpital, ou dans le cas d'un traumatisme grave, transporter à Bukavu, à l'hôpital spécialisé de Panzi.

Nous avons également trouvé quelques organisations proposant de petites activités économiques aux femmes victimes de violences sexuelles, telles que Vovolib, qui propose de modestes projets d'artisanat aux victimes.

- **Autonomie des femmes et moyens de subsistance**

Une attention particulière est accordée au thème de l'autonomie des femmes, terme utilisé pour faire référence aux programmes relatifs aux moyens de subsistance. De nombreuses ONG de femmes essaient d'établir des programmes à petite échelle dans le but de travailler sur la question des moyens de subsistance des femmes. Les personnes interrogées mentionnent deux raisons à l'origine de ce thème. Premièrement, l'extrême pauvreté est perçue comme un obstacle majeur à l'autonomisation. Deuxièmement, les

<sup>58</sup> Batano Chubolire, G. (2013), *Mission de suivi du projet. Campagne Droit pour tous, pour la période de novembre 2012 à septembre 2013*, Bukavu, Cordaid.

programmes relatifs aux moyens de subsistance sont perçus comme une réponse à la lassitude croissante des femmes locales face à des actions d'éducation de sensibilisation qui ne fournissent pas de bénéfices tangibles.<sup>59</sup> Deux exemples que nous avons pu observer sont la coopérative établie par VICO, et le club de couture soutenu par le RFDP. De nombreuses associations ont adopté la pratique des MUSO ou ROSCA/VSLA<sup>60</sup>, qui permet de former une épargne et de décider de façon rotatoire de l'attribution de l'épargne hebdomadaire.

- **La résolution 1325 des Nations Unies**

La résolution 1325 des Nations Unies, signée en 2000, aborde l'impact démesuré de la guerre sur les femmes et le rôle clé que celles-ci devraient jouer et jouent dans la gestion et la résolution des conflits ainsi que la consolidation de la paix. La résolution est un cadre de référence important pour les projets concernant l'égalité des sexes. La Division du genre vise à diffuser des connaissances sur la résolution partout dans la province. Le mandat de la MONUSCO s'appuie sur la résolution 1325, et des agences de l'ONU telles que UN WOMEN ainsi que certaines ONGI utilisent également cette résolution en tant que cadre de référence pour leurs travaux. Au cours de notre étude de terrain, une nouvelle initiative a été lancée par la plateforme néerlandaise 1325, qui inclut Cordaid et plusieurs autres organisations, sous le forme de l'organisation Femme-au-Fone. Elle vise à améliorer la communication de façon à ce que les femmes puissent trouver une assistance plus facilement en cas d'abus sexuel ou d'autres violations de leurs droits. Dans le cadre de cette initiative radio, la réception devra être améliorée dans certaines régions de la province. Ceci implique l'engagement d'organisations internationales ainsi que AFEM, Radio Maendeleo et SPR (Synergie des femmes pour paix et la réconciliation des peuples des Grands Lacs d'Afrique) en tant que partenaires locaux.

On note également plusieurs thèmes qui semblent importants mais qui n'ont pourtant pas été mentionnés, contrairement à nos attentes, au cours des entretiens :

- **Paix et sécurité**

La paix et la sécurité restent des thèmes importants au Sud-Kivu où l'activité rebelle bouillonne et où le respect des Droits de l'Homme par les autorités étatique est encore problématique. Cela étant dit, il ressort des entretiens que peu nombreuses sont les organisations de femmes qui se penchent actuellement sur ce thème. Interrogées sur ce sujet, elles ont affirmé aborder ce thème au travers d'un autre domaine d'intervention tel que l'autonomisation économique des femmes.

- **Intégration du genre (égalité des sexes)**

L'importance de l'intégration de l'égalité des sexes a été formulée par Sida (Swedish International Development and Cooperation Agency) en 2009<sup>61</sup> dans les termes suivants :

<sup>59</sup> ONGF5

<sup>60</sup> ROSCA signifie rotating saving and credit associations, (associations d'épargne et de crédit rotatoires), aussi connues sous le nom de VSLA, village savings and loan associations (associations d'épargne et de crédit de village)

<sup>61</sup> SIDA 2009, p. 10.

« Les programmes clés de développement et de coopération visant à combler le fossé entre les sexes en RDC devraient être centrés sur l'institutionnalisation de l'État et l'intégration de l'égalité des sexes à tous les niveaux de la sphère publique, sur le développement de la collecte de données statistiques appropriées sensibles à l'égalité des sexes, sur le changement à long terme des normes traditionnelles marginalisant les femmes, sur le développement de projets ciblant les familles, sur un accès croissant à la microfinance durable, sur le soutien des réformes système de santé et d'éducation, et sur la promotion du secteur de la sécurité et les réformes de la justice».

Toutefois, au cours des entretiens, l'intégration du genre n'a pas été mentionnée. Un participant a souligné l'importance de la représentation féminine dans les décisions gouvernementales dans les domaines relatives à l'énergie et à l'exploitation minière parce que ces secteurs sont essentiels s'agissant des moyens de subsistance des femmes.<sup>62</sup>

L'intégration du genre apparaît dans les discours des ONG d'une façon général. Ainsi, elle est souvent décrite comme un thème transversal et formulée comme tel dans les propositions de projets. Pourtant, en pratique, cette démarche n'est pas abordée de façon claire dans des projets et semble relever d'une simple déclaration auprès des bailleurs de fonds, sans s'accompagner de la mise en œuvre de mesures concrètes.<sup>63</sup>

- **Questions urbaines**

Le sujet du sort des femmes déplacées à l'intérieur du pays et des femmes en milieu urbain n'a pas ressurgi au cours des entretiens menées avec des organisations de femmes. La Division du genre a déclaré ne pas disposer de services ni d'activités orientés vers les femmes pauvres en milieu urbain au motif de ne pas souhaiter encourager l'exode rural, c'est à dire le flux de migration du milieu rural vers le milieu urbain.

### **Programmes relatifs à la question des femmes sur le territoire de Walungu**

Dans la section ci-dessus, nous avons cité des exemples à l'échelle provinciale, ainsi que des activités locales. Les problèmes abordés sur le territoire sont en grande partie similaires à ceux abordés au niveau provincial, bien qu'on leur accorde des degrés d'importance différents. Les violences sexuelles ont été évoquées de façon plus récurrente au cours des entretiens, tout comme la problématique des droits des femmes. À l'échelle provinciale, la représentation des femmes en politique est une question de premier plan. Une différence frappante est aussi qu'à l'échelle provinciale, la résolution 1325 fournit un cadre de référence important pour les organisations de femmes, alors qu'elle n'a jamais été mentionnée au niveau du territoire.

### **Conclusion**

Ce chapitre a décrit l'histoire, les structures et les thèmes du mouvement des femmes au Sud-Kivu. Le mouvement des femmes s'est développé parallèlement aux discours internationaux sur le développement concernant les femmes et la parité des sexes et, de ce fait

<sup>62</sup> OG4

<sup>63</sup> Cette affirmation s'appuie sur un nombre plus vaste d'entretiens menés dans le cadre de l'évaluation de développement de MFS-II.

dans les années quatre-vingt-dix, il accorde de plus en plus d'importance aux enjeux liés à la guerre et à l'insécurité. Tandis que Le nombre d'organisations féminines et les structures de coordination dans la province sont en croissance, la principale de l'attention est donnée à la violence sexuelle. De nombreuses organisations ont établi des liens à l'échelle locale sous forme de noyaux. Dans les communautés de Walungu, on retrouve les mêmes membres dans plusieurs organisations, qui forment le noyau des femmes les plus influentes.

L'accent porté sur chaque thème est, dans une certaine mesure différent, du provinciale au locale, même si sur plusieurs années, les violences sexuelles ont constitué le principal centre d'attention. Dans ces dernières années, l'attention accordée à la violence s'est élargie à tous les types de violences à caractère sexiste, y compris par exemple les questions de l'héritage, les programmes de subsistance économique destinés aux femmes,... Pourtant la promotion du leadership féminin et de la représentation féminine en politique ont toujours été abordées, avec un succès limité.

# 4

## Indice de la société civile et société civile des femmes

Dans ce chapitre, nous allons analyser les données recueillies selon le cadre de référence de la société civile élaboré par CIVICUS.

Nous avons commencé notre étude en nous appuyant sur les cinq dimensions et les indicateurs clés fournis par CIVICUS, présentés dans le Chapitre 1. Les indicateurs CIVICUS sont élaborés à l'échelle internationale, et ne sont pas tous applicables en RDC. Au cours de nos entretiens, nous avons ajouté des problématiques et des indicateurs qui sont intégrés à ce chapitre.

### **L'engagement Civique**

L'engagement Civique, ou citoyenneté active, est un facteur déterminant pour la société civile. C'est la pierre angulaire de la société civile et en cela, une composante de la définition du CSI (indice de la société civile). L'engagement civique décrit les activités et participations formelles et informelles entreprises par les individus en vue de poursuivre des intérêts communs à plusieurs niveaux. Cette participation à la société civile comporte de nombreux aspects et recouvre différentes formes d'engagement sur le plan politique et social.

### **Le niveau d'organisation**

Cette dimension évalue le développement organisationnel, la complexité et la sophistication de la société civile, offrant un aperçu des relations entre les différents acteurs de celle-ci.

### **La pratique des valeurs**

Cette dimension évalue la mise en pratique interne des valeurs dans le domaine de la société civile. CIVICUS a identifié certaines valeurs clés considérées comme étant cruciales à l'évaluation non seulement des progrès réalisés mais la pertinence de ces pratiques par rapport aux idéaux de la société civile.

### **La perception de l'impact**

Il s'agit de l'impact perçu des acteurs de la société civile sur la vie politique et la société dans son ensemble, en tant que conséquences de l'action collective. Cette dimension prend en compte les perceptions de deux types d'acteurs : les acteurs internes à la société civile et les acteurs externes à celle-ci.

### Dimension contextuelle: Environnement extérieur

Il est crucial de tenir compte de l'environnement social, politique et économique dans lequel la société civile existe, puisque cet environnement impacte la société civile de façon directe et indirecte. Certains aspects de l'environnement peuvent favoriser la croissance de la société civile, tandis que d'autres aspects peuvent entraver son développement.

## 4.1 Engagement civique

La dimension de l'engagement civique décrit l'engagement des personnes dans la société civile. Les deux premiers indicateurs que nous avons utilisés font référence à la question de savoir si les participants perçoivent la société civile des femmes comme un mouvement des femmes et si la société civile des femmes est bien établie dans la circonscription.

Au cours de plusieurs entretiens<sup>64</sup>, les personnes interrogées ont évoqué la force mobilisatrice de la société civile des années quatre-vingt-dix et du tournant du siècle avec nostalgie. À cette époque, la société civile était considérée comme mieux à même de répondre aux préoccupations des populations, et même les églises étaient impliquées dans le militantisme social. Les populations pouvaient être mobilisées pour des réunions et des manifestations de masses lorsque les enjeux étaient importants. En comparaison, aujourd'hui, la société civile semble être déconnectée de la population au sens large, notamment en ville. « Même si les gens sont contrariés pour la même raison, ils ne vont pas se mobiliser ». <sup>65</sup>

Plusieurs interviewées affirment avoir perdu confiance en la société civile du fait que bon nombre de ses leaders se servent de la société civile comme d'un tremplin pour entrer dans la sphère politique. Une fois dans l'arène politique, ils oublient leurs idéaux et suivent leurs intérêts personnels. Comme l'a dit un participant : « Une fois en politique, soit ils disparaissent rapidement, soit ils se conforment. Rares sont ceux qui résistent à la pression ». <sup>66</sup> Il a été souligné que ceci est un trait caractéristique de la société civile en général, et non uniquement des organisations des femmes de la société civile. <sup>67</sup>

À la place, une nouvelle tendance de société civile émerge, beaucoup plus organisée autour des ONG. Certaines personnes s'expriment de façon critique à l'égard de cette tendance, car elles interprètent cette relation avec les ONG comme un signe de domination ou de dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds, comme une situation encourageant l'attente de la population, ou encore comme servant les intérêts personnels. Le nombre et la variété des acteurs engagés et soucieux de la société civile a augmenté de manière impressionnante.

Interrogés sur l'existence du mouvement féminin, la plupart des participants ont donné une réponse positive. Ils ont le sentiment de faire partie de ce mouvement ou observent qu'il existe un engagement plus large. « Je suis engagé depuis 2005 et j'ai vraiment l'impression de faire partie d'un mouvement. Pour moi, l'essentiel est la promotion de la participation des

<sup>64</sup> ONGF6, ONGF7, et d'autres.

<sup>65</sup> ONGF4

<sup>66</sup> ONGM1

<sup>67</sup> ONGI4

femmes dans la prise de décision ». <sup>68</sup> Une observation récurrente est qu'il existe un mouvement qui parle un même langage et qui défend une cause commune en faveur des droits des femmes, même si les agendas peuvent différer. <sup>69</sup>

La cause des femmes fait l'objet d'une promotion accrue. Par exemple, interrogés sur le rôle des bailleurs de fonds, certains disent clairement qu'ils croient que les bailleurs de fonds (ou les ONG présentes à l'échelle locale) font partie du mouvement en faveur des femmes : « certains d'entre eux travaillent vraiment ». <sup>70</sup> Il a également été souligné que le mouvement des femmes est plus vaste que la société civile ou les ONG. Le Caucus des femmes et d'autres organisations de coordination représentent les femmes issues des ONG, du gouvernement, de la politique et des églises. Cette caractéristique du mouvement des femmes n'est pas considérée comme positive par tous. Certains la trouvent déroutante et certaines personnes interrogées souhaitent signaler clairement qu'elles ne veulent pas être considérées comme faisant partie de la société civile. <sup>71</sup> Il se peut que ce souhait soit lié au fait que de nombreuses personnes associent le terme de société civile au Bureau de coordination de la société civile, avec lequel ils ne veulent pas collaborer.

### Enracinement local à Walungu

Plusieurs personnes interviewées affirment que le véritablement moyen de jauger un mouvement des femmes réside dans son enracinement au local. Il existe un grand nombre d'organisations et d'associations de femmes sur le territoire, et de nombreux panneaux indiquent la présence de petites ONG de femmes locales. Au centre du territoire de Walungu, on trouve plusieurs ONG ayant bénéficié de financements internationaux par le passé. La plupart des ONG actives à Bukavu ne sont pas présentes à Walungu même si elles ont parfois financé les activités de certains projets. Au cours d'un groupe de discussion, au moins 20 organisations ont été mentionnées, menant toutes des activités destinées aux femmes du territoire, principalement sur le thème des violences sexuelles. <sup>72</sup> Dans les villages que nous avons visités, nous avons constaté la présence de multiples associations de femmes. Nous nous sommes rendues dans ces villages parce qu'ils comptaient des Comités d'alerte pour la paix, les Clubs d'écoute, ou une association liée à VICO, mais nous avons rencontré des femmes engagées dans nombreuses autres associations (voir aussi le point 3.1). Les femmes que nous avons interrogées affichaient toutes un vif intérêt pour les droits des femmes et elles connaissaient toutes des histoires et des exemples montrant qu'elles étaient capables de faire valoir leurs droits.

Nous avons été impressionnées d'apprendre que la majorité des femmes leader avec qui nous avons échangé dans les villages sont cultivatrices. Elles ne font pas partie de l'élite instruite du village et ont pourtant été capables d'acquérir une influence dans la promotion des droits des femmes à travers leur association. De nombreux indicateurs témoignent aussi de la bilatéralité des relations entre les ONG de Bukavu et les associations de femmes locales. Les ONG fournissent certains services mais elles sont également attentives au suivi des cas signalés par les groupes locaux. Les groupes locaux fournissent aussi de nouveaux éléments

<sup>68</sup> ONGF3

<sup>69</sup> OG1, OG2, ONGF9.

<sup>70</sup> OG2 ; aussi ONGF1.

<sup>71</sup> Notamment certaines femmes qui font partie des églises.

<sup>72</sup> Douma et Hilhorst, prochainement.

pour les émissions de radio produites par l'AFEM. L'enracinement local du mouvement des femmes est donc clairement démontré.

Nous avons deux réserves quant à cet état de fait :

1. Nous avons échangé avec les principaux groupes de femmes au niveau locale. Nous ne pouvons pas nous prononcer sur la perception des membres ordinaires de ces associations. De nombreuses formations ont été dispensées, impliquant la participation des membres, et des efforts considérables ont été mis en œuvre afin de fournir des services tels que les cours d'alphabétisation ou les groupes d'épargne. La plupart des participantes aux deux cours d'alphabétisation auxquels nous avons assisté venaient à peine à s'engager au sein des associations et à apprendre leurs droits durant les cours dispensés. Plusieurs personnes interrogées ont mentionné que certains membres des groupes-pivots inspirent de la jalousie en raison des avantages qui découlent de leurs contacts avec les ONG (comme les indemnités payées au titre des sessions de formation)<sup>73</sup> et il a souvent été mentionné que les femmes locales exigent de plus en plus souvent des indemnités financières ou d'autres compensations lors des présences aux séances de formation.
2. Nous nous sommes rendues sur un seul territoire, celui de Walungu. Dans ce territoire, trois villages sont organisés autour de deux groupements où nous étions sûres de trouver une activité justifiant l'organisation d'un entretien. Plusieurs raisons expliquent pourquoi Walungu est potentiellement plus avancé en matière d'organisation féminine que d'autres territoires du Sud-Kivu :
  - Walungu a connu de nombreuses atrocités pendant la guerre ce qui a conduit les femmes à s'organiser dès la fin des années quatre-vingt-dix.
  - Walungu est relativement proche de Bukavu, plus facile d'accès pour les organisations, et a bénéficié de plus d'aide que les autres territoires.
  - De nombreuses femmes leaders de Bukavu sont originaires de Walungu, y compris les directrices des trois ONG phares de notre étude : l'AFEM, le RFDP et VICO. Ces femmes leader entretiennent souvent des relations étroites avec les associations locales et, pour évoquer le soutien reçu de la part des ONG, les membres des associations locales désignent fréquemment les organisations concernées par le nom de leurs leaders.

## 4.2 Niveau d'organisation

Cette dimension évalue le développement organisationnel, la complexité et la sophistication de la société civile, en offrant un aperçu des relations entre ses différents acteurs. À partir des indicateurs généraux, les points suivants ont été reconnus comme étant pertinentes dans le contexte du Sud-Kivu : coordination, capacités humaines et financières, gouvernance interne, communication et culture, autorégulation, partenariats avec les institutions locales, et soutien international et réseautage. *relationships with local institutions, and international support structures and networking.*

<sup>73</sup> ONGF8, ONGF1

## Coordination

Dans le chapitre précédent, nous avons décrit les mécanismes de coordination qui structurent le mouvement des femmes.

Le Bureau de la société civile du Sud-Kivu est considéré comme inefficace et politisé par plusieurs des personnes interrogées.<sup>74</sup> Un scandale qui se déroulait au moment de notre étude a servi à illustrer cette perception. Selon les rumeurs, le directeur du Bureau aurait reçu une voiture de la part du Président de la République suite à sa participation à aux assises de la consultation nationale (Concertation Nationale 2013) que la société civile du Sud-Kivu avait décidé de boycotter. En effet, la société civile envisageait cette concertation comme un plan personnel du Président visant à amender la Constitution pour pouvoir prolonger son mandat. Vrai ou faux, il est certain que beaucoup de personnes interrogées étaient mécontent.<sup>75</sup>

La composante Femme du Bureau est considérée plus comme un lieu de rencontre favorisant les échanges qu'un organe de coordination. Les trois membres de la composante, qui disposent de leurs propres alliances (le Caucus des femmes, le CAFCO et le COFAS) sont perçus comme des organes de coordination, bien que leur rôle prête à confusion car ils agissent comme des ONG en quête de financements dans le cadre de leurs activités plutôt que comme des ONG dédiées à la promotion de leurs membres.

Le mouvement des femmes se heurte à plusieurs problèmes :

- Il existe une méfiance à l'égard des femmes leaders considérées comme aspirant à devenir femmes politiques ou comme étant trop proches des hommes politiques.<sup>76</sup> Bien que l'obtention d'un mandat politique par plusieurs femmes issues de ces organisations, y compris par l'ex-directrice du Bureau devenue membre du Comité préparatoire des élections (CENI), soit considérée comme une réussite majeure pour le mouvement des femmes, ce sentiment de réussite coexiste avec un sentiment de méfiance à l'égard de cette nomination.
- Il semble exister une certaine concurrence par rapport au leadership : soit les initiatives risquent de ne pas être acceptées par d'autres organisations, soit les organisations acceptent de se joindre à une initiative quand et uniquement quand elles peuvent intégrer le leadership.<sup>77</sup>

Aucun participant n'a vraiment marqué d'appréciation pour les structures de coordination. Les personnes interrogées ont néanmoins souligné que la coordination fonctionne beaucoup mieux quand elle est menée à travers des campagnes. Plusieurs campagnes réussies ont vu les organisations de femmes en synergie. Ces campagnes diffèrent selon qu'elles sont soutenues ou lancées par une agence internationale ou non. La campagne Droit pour tous (voir Encadré 4) est un exemple de campagne financée par des acteurs internationaux<sup>78</sup>. La campagne 30-50 % (Encadré 3), de son côté, est une initiative des organisations locales de femmes, qui la financent en partie avec les fonds provenant de leur propre organisation.

<sup>74</sup> ONGM2, ONGI1

<sup>75</sup> ONGF4, ONGM1

<sup>76</sup> ONGF4, ONGM1

<sup>77</sup> ONGF4, ONGI1, ONGI2

<sup>78</sup> La campagne Droit pour tous n'a pas été menée exclusivement par et pour les femmes, et elle a été axée sur les droits au sens large du terme. Les droits à l'héritage et les droits fonciers des femmes ont constitué un point central de la campagne, de même que les violences sexuelles.

### *Coordination à Walungu*

À Walungu, nous avons observé que les organisations de femmes travaillent ensemble, par exemple lorsque le RFDP prend en charge des cas de violence contre les femmes ; AFEM le diffuse simultanément dans les médias. Des structures de coordination semblent exister mais leur potentiel reste inexploité.

### **Capacités humaines et financières**

Les capacités humaines et financières représentent une dimension importante de la société civile et ont largement été évoquées au cours des entretiens.

Les ONG et associations de femmes sont nombreuses, mais beaucoup d'entre elles n'ont pas accès aux financements. On estime qu'au moins 50 % et pas moins des deux tiers des organisations affiliées à la composante Femme du Bureau de coordination de la société civile ne bénéficient pas de financement. « Elles se sont réduites à 2 ou 3 femmes ». <sup>79</sup> Dans un groupe de discussion comptant huit représentants du CAFCO, nous avons constaté qu'aucune des ONG représentées ne bénéficiait de financements réguliers, et il semble que c'est là la situation typique de l'ensemble des membres. La tendance semble être à la diminution des financements, car nombre d'« ONG sèches » ont disposé de financements réguliers au cours des années précédentes. Cette situation s'explique par la diminution des budgets de développement à l'échelle internationale. <sup>80</sup> Elle peut aussi être liée à l'évolution du niveau d'attention accordé aux violences sexuelles, autrefois pourvoyeuse de ressources pour nombre de petites agences. <sup>81</sup> Une autre explication réside dans le fait que les bailleurs de fonds internationaux en RDC nouent de plus en plus souvent des partenariats avec des agences publiques.

Les organisations sans financement peuvent néanmoins poursuivre leur travail. Avec un ou deux membres permanents, elles espèrent recevoir de nouveaux financements, et survivent entre temps en réalisant de petits jobs ou en menant d'autres activités. Parmi les associations de notre échantillon principal, VICO traversait une période sans financement. Dans le territoire de Walungu, nous avons mené deux entretiens avec des partenaires locaux de VICO. Dans les deux cas, ils ont mentionné continuer à recevoir des visites régulières de la directrice de VICO. Nous avons également trouvé la trace d'initiatives passées de VICO ayant débuté dans les villages et ayant cessé de fonctionner, souvent de nombreuses années avant notre étude.

Parmi les organisations « sèches », nous avons également observé une tendance à se réorienter vers une autre activité. Les organisations ont toujours une explication concernant leur réorientation, par exemple de la défense des droits ou le microcrédit vers l'agriculture ou la sécurité alimentaire, et semblent pouvoir justifier des capacités nécessaires pour le faire. Néanmoins, ces réorientations peuvent aussi apparaître comme une tentative de se procurer des fonds disponibles. De nombreux récits (anonymes) nous ont été rapportés sur la façon dont certaines organisations proposent aux équipes des organisations internationales de leur verser une part des fonds destinés à un projet (jusqu'à 30 %) dès que ceux-ci leur garantissent la mise en œuvre du projet. <sup>82</sup>

<sup>79</sup> ONGF10

<sup>80</sup> OG4, ONGF9, ONGF10

<sup>81</sup> INS3, voir aussi Douma et Hilhorst, prochainement.

<sup>82</sup> OI2, ONGF2

Cela étant dit, les organisations bien établies ont à leur disposition de petits bureaux et d'un nombre modeste de permanents. Les agences de financement favorisent rarement le renforcement des capacités structurelles. L'AFEM, par exemple, dispose de 12 permanents à Bukavu et d'un permanent dans chacun des 10 bureaux locaux, bien que nous n'ayons pas pu établir clairement s'ils sont tous rémunérés. De plus, l'organisation dispose d'un réseau de membres embauchés avec des contrats à court terme dans le cadre de projets spécifiques.

La Division du genre rattachée au Ministère du genre, de la famille et de l'enfant, est généralement financée, comparée à d'autres divisions, car elle met en place de nombreux programmes soutenus par la communauté internationale. La division compte 15 membres à Bukavu et 43 membres sur les territoires. La majorité de son travail dépend des financements accordés par les bailleurs de fonds. Les ONG et organisations internationales ont d'habitude un seul coordinateur chargé de la question de l'égalité des sexes.

En ce qui concerne les capacités humaines, il s'avère que les nombreuses formations dispensées ont donné lieu à un haut niveau de sensibilisation et connaissances relatives aux droits des femmes, à la législation, au traitement des victimes, etc. Ce niveau de compétence est observable à tous les niveaux, de Bukavu jusqu'aux villages. Par ailleurs, nous avons constaté que les bailleurs de fonds investissent de plus en plus dans la gestion des capacités financières. <sup>83</sup>

À Walungu, la diminution des financements a également affecté la société civile, et nous avons rencontrés plusieurs groupes logés dans de minuscules bureaux du centre de Walungu dans l'espoir de possibilités de financement. La réduction du volume des fonds a aussi donné lieu à une certaine concurrence entre les ONG basées à Bukavu et les organisations locales, ces dernières se plaignant que les ONG centrales retiennent plus de fonds pour elles-mêmes au moment alors même que les financements se raréfient. Des questions ont également été posées quant aux raisons pour lesquelles les ONG basées à Bukavu ne font pas d'efforts pour embaucher les femmes issues du territoire afin de pourvoir les potentielles postes lorsque il y a une disponibilité, et la raison pour laquelle les volontaires ne reçoivent pas d'indemnités.

Le développement des capacités humaines, comme indiqué ci-dessus, a donné lieu à un haut niveau de sensibilisation aux droits des femmes : reste à déterminer dans quelle mesure ce développement était efficient et efficace. Plusieurs personnes estiment qu'il y a trop de séminaires, que le contenu de ces derniers est parfois redondant, et qu'ils en sont lassés.

### **Gouvernance interne**

Un point important signalé par certaines ONG est le fait que les bailleurs de fonds imposent de plus en plus d'exigences en matière de gestion financière, et qu'ils investissent, dans une certaine mesure, dans le renforcement des capacités des ONG afin d'en faire des partenaires plus efficaces. <sup>84</sup> Cette évolution semble se traduire par un clivage croissant entre les organisations de femmes. Certaines agences qui jouissent d'un soutien régulier de la part des bailleurs de fonds et qui sont en mesure d'investir dans leurs capacités professionnelles deviennent plus fortes et plus susceptibles d'attirer d'autres bailleurs de fonds. D'un autre

<sup>83</sup> ONGF1

<sup>84</sup> ONGF1, ONGH1, ONGB4

côté, beaucoup d'agences ne bénéficient d'aucun financement et ne sont donc pas incluses dans les initiatives de professionnalisation. Par conséquent, elles sont aussi de moins en moins susceptibles d'attirer des financements substantiels à l'avenir.

En ce qui concerne les associations locales que nous avons rencontrées à Walungu, nous constatons que beaucoup adhèrent à des structures formelles. Elles sont composées d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier et d'un secrétaire, qui tiennent des élections et peuvent disposer de statuts.

### Communication et culture

En général, les personnes interrogées signalent qu'il existe une collaboration grandissante au sein de la société civile des femmes et entre les organisations de femmes et d'autres secteurs (en particulier le gouvernement et les hommes politiques).

Il est très important de souligner ici que les questions des droits des femmes et du leadership féminin sont devenues un langage unificateur. Celui-ci favoriserait une collaboration entre les secteurs et les différents échelons des organisations (des villes jusqu'aux villages).

D'un autre côté, le langage autour du concept de la parité peut, lui, semer la discorde. Les personnes interrogées, en particulier celles qui sont issues du secteur religieux, ont mentionné qu'elles considèrent la parité comme relevant du langage employé par les agences de bailleurs de fonds<sup>85</sup>. Ces participants préfèrent aborder les droits des femmes dans un cadre propice à la reconnaissance de la complémentarité entre les hommes et les femmes.<sup>86</sup> L'un d'eux a précisé que les agences devaient faire attention à ne pas rendre les femmes hostiles à l'égard des hommes : « l'oiseau a deux ailes, si on coupe une aile, il va tomber ».<sup>87</sup>

Les hommes participent largement aux organisations des femmes. Les dimensions concernant l'égalité des sexes diffèrent entre Bukavu et Walungu. À l'échelle provinciale, les femmes occupent la majorité des positions de leader. Bien que les organisations comptent beaucoup d'hommes, ces derniers sont généralement considérés comme étant dominés par les femmes. À Walungu, par contre, nous avons constaté que, dans un certain nombre d'organisations, le permanent salarié et interlocuteur de premier plan niveau est un homme. À ce niveau, des relations sociétales entre les sexes semblent persévérer même au sein des organisations de femmes.

En ce qui concerne le leadership des femmes dans les ONG ne portant pas d'attention particulière à la question du genre, il semble que très peu d'ONG soient dirigées par des femmes.<sup>88</sup>

### Autorégulation

L'indicateur de l'autorégulation se réfère aux codes de conduite et aux autres mécanismes par lesquels la société civile peut rendre des comptes dans le cadre convenu des valeurs communes.

<sup>85</sup> INS2, AR1

<sup>86</sup> AR2

<sup>87</sup> ONGI4

<sup>88</sup> Constat basé sur les entretiens réalisés dans le cadre de l'évaluation du programme de développement dans son ensemble.

Il n'existe pas de mécanismes formels pour une telle autorégulation dans la société civile des femmes, ou dans la société civile au sens large. Interrogés sur la nécessité de l'autorégulation, les participants remarquent que l'autorégulation semble notamment importante concernant la réponse aux violences sexuelles. « Je pense que la majorité des ONG prétendent travailler sur les violences sexuelles et il sera important de réguler ce domaine. Actuellement, leur autonomie est totale et il serait judicieux d'avoir un examen par d'autres acteurs. »<sup>89</sup>

### Structures de soutien internationales et réseautage

Un certain nombre d'agences des Nations Unies et des ONG internationales disposent de programmes spécifiques destinés à renforcer les organisations de femmes et à promouvoir les droits des femmes. Celles-ci comprennent UN WOMEN, International Alert, Search for Common Ground, International Medical Corps, Life and Peace Institute, ICCO, Cordaid et Kvinna till kvinna.

Ces programmes internationaux semblent partager des objectifs similaires. Ils mettent fortement l'accent sur le leadership des femmes. Ils établissent d'habitude une distinction entre la représentation en politique et le leadership des femmes à l'échelle locale par le biais du renforcement des associations locales.

Ils semblent également travailler dans une large mesure au travers de ces organisations locales.<sup>90</sup> Dans certains cas, des programmes sont mis en œuvre sur base d'une étroite collaboration entre différentes ONG internationales. Par contre, les représentants des ONG internationales ne pratiquent aucune coordination formelle. En décembre 2013, ils ont organisé une réunion des ONG internationales, réunion dont le programme portait sur les programmes du genre. Il s'agissait de la première réunion commune mise en place depuis plusieurs années.

Dans le passé, plusieurs ONG internationales ont tenté de constituer des réseaux de partenaires locaux. A présent, elles sont plus enclines à constituer des réseaux autour de campagnes spécifiques. C'est le cas, par exemple, de Cordaid avec la campagne Droit pour tous, et de la campagne sur le leadership mise en place par l'IMC avec d'autres organisations.

Étant donné que les activités des différentes agences se recoupent, il n'est pas étonnant qu'elles obtiennent des résultats similaires dans leur travail. Le fait que, à l'issue du dernier remaniement ministériel, quatre ministres sur dix au Sud-Kivu soient des femmes, a été mentionné en tant que résultat du programme par plusieurs organisations.<sup>91</sup>

Il faut noter que les organisations internationales qui visent à renforcer les associations de femmes agissent principalement via des ONG situées à Bukavu. Les représentants des ONG internationales se rendent régulièrement dans le territoire. Travailler en association avec des ONG internationales, même indirectement, permet aux organisations locales de femmes de gagner en statut et en légitimité.

<sup>89</sup> ONGF4

<sup>90</sup> ONGI2

<sup>91</sup> OI1, ONGI2

### 4.3 Pratique des valeurs

Cette dimension cherche à déterminer si les acteurs de la société civile sont à la hauteur de leurs propres exigences en termes de valeurs. Incarnent-ils eux-mêmes le changement qu'ils veulent obtenir ?

Politique dans la société civile

On a beaucoup parlé des rôles politiques et des ambitions des acteurs de la société civile. Lorsqu'ils sont interrogés sur les conséquences de la réussite de la mobilisation au tournant du siècle, les participants ont mentionné qu'une fois parvenus au pouvoir, plusieurs acteurs importants de la société civile avaient oublié la cause défendue.

Il existe une profonde méfiance à l'égard des femmes qui se servent de leur position dans la société civile comme d'un tremplin pour entrer en politique. Bien que beaucoup considèrent la promotion des femmes en politique comme une condition importante de la promotion des droits des femmes, ils s'attendent aussi généralement à ce que les femmes oublient leurs idéaux une fois arrivées au pouvoir. D'un autre côté, les femmes politiques expliquent que les femmes ont une tâche difficile et une faible marge de manœuvre car elles sont entravées par leur parti.<sup>92</sup>

Plusieurs personnes interrogées ont remarqué que cet état de fait n'est pas propre aux organisations de femmes uniquement mais constitue une caractéristique générale de la société civile. Également, en confirmation d'une prise de conscience par rapport à cette problématique, un certain nombre de programmes sont désormais orientés vers la sensibilisation et la formation des femmes politiques.<sup>93</sup>

Notre étude de terrain à Walungu a été trop brève pour permettre une réflexion approfondie sur une possible politisation des associations de femmes. On sait que les associations locales en RDC agissent de deux façons. D'un côté, elles servent de mécanisme de renforcement de la position des leaders qui semblent « s'approprier » les associations, et de l'autre côté pourtant, elles consacrent beaucoup d'efforts à la promotion des objectifs de leur organisation tels que la consolidation des droits des femmes.<sup>94</sup>

#### Égalité des chances dans la société civile

Plusieurs personnes que nous avons eu à interviewer ont mentionné que l'égalité des chances peut être une question à prendre en considération au sein du mouvement des femmes. Toutes les organisations de femmes semblent embaucher des hommes, mais ces organisations sont néanmoins perçues comme étant dominées par les femmes.

#### Emploi dans la société civile

Une des questions soulevées à Walungu est celle du statut des volontaires. Tandis que des ONG valorisent la participation active des femmes locales dans leurs organisations, certaines de ces dernières voient la situation d'un œil différent. Un certain nombre de femmes

<sup>92</sup> OG4

<sup>93</sup> ONG14, O11

<sup>94</sup> Wagemaker, I. (2014), *The Periphery Revisited. Understanding local urban governance in the context of rapid urban expansion and weak state institutions in Kinshasa*. PhD thesis, IOB, University of Antwerp, pp. 152-156.

à Walungu jugent injuste le fait de ne pas être employées par l'ONG, alors qu'elles lui consacrent beaucoup de temps et de travail. Elles ont l'impression qu'elles ne sont pas considérées pour pourvoir d'éventuels postes au sein de l'ONG lorsque celles-ci se disponibilisent.

#### Provision des indemnités de présence

Une autre préoccupation concerne les pratiques entourant les indemnités de présence aux réunions. Certaines ONG pratiquent l'indemnisation des participants locaux aux formations. Cette pratique découle de l'idée qu'une personne qui passe sa journée en formation perd le revenu qu'elle aurait pu gagner au cours de cette journée. Toutefois, avec plusieurs années de recul, il semble que les indemnités versées par certaines organisations dépassent les revenus quotidiens tirés du travail aux champs. Un des participants indique que son organisation a payé entre 5 à 10 dollars par jour à chacun des participants de ses séminaires. Dans le cas contraire, les gens auraient refusé de participer aux séminaires : « Les gens disent que les ONG bouffent de l'argent elles-mêmes. »<sup>95</sup> Une autre ONG a indiqué qu'elle avait cessé de dispenser des formations parce qu'elle ne pouvait pas se permettre de payer des indemnités croissantes.<sup>96</sup> Cette question a également été soulevée dans certains groupes de discussion où les femmes jouissant d'une position clé au sein de la communauté ont mentionné qu'il était difficile d'inciter les gens à suivre une formation.

Ces attentes croissantes quant aux dédommagements versés en échange d'une participation à des activités est également vue par une des personnes interrogées comme l'une des raisons de l'essoufflement de la puissance mobilisatrice de la société civile. « Au début des années 2000, les ONG et certaines églises ont mobilisé beaucoup de gens. Mais maintenant, par exemple au cours des dernières élections, beaucoup de gens étaient en colère mais il n'y a pas eu de mobilisation populaire. Le problème des indemnités de présence et de transport diminue le nombre de personnes qui viennent assister à des activités, en plus des autres problèmes comme la pauvreté. »<sup>97 98</sup>

### 4.4 Perception de l'impact

La dimension de perception de l'impact de la société civile sur les participants et sur les acteurs est vue par les personnes interrogées de la manière suivante :

#### Changement de la représentation des femmes

Des changements sont observables dans la façon dont les femmes sont représentées par elles-mêmes et par leurs organisations. L'image habituelle de la femme soumise d'un côté, et de la femme victime de violences sexuelles de l'autre, tend à s'éteindre. De plus en plus, les femmes revendiquent leurs droits et font preuve de leadership.

#### Les femmes font entendre leur voix

Progressivement, les femmes osent exprimer leurs opinions. Plusieurs facteurs conditionnent

<sup>95</sup> ONGM2

<sup>96</sup> ONGF5, voir aussi Wairimu, W, D. Hilhorst et I. Christoplos, prochainement.

<sup>97</sup> ONGF4

<sup>98</sup> Notez que cette question n'est pas uniquement liée aux organisations de développement car apparemment, les hommes politiques aussi fournissent de plus en plus de petites compensations et cadeaux à leurs électeurs.

cette expression : les personnes interrogées observent que les femmes se taisent en présence des hommes, mais le sentiment général est que cela est en train de changer et que les femmes s'expriment de plus en plus, que ce soit au sein des partis politiques ou au cours des réunions de village. « Les femmes sont déterminées et véritablement engagées ; elles sont désormais libres. Autrefois, elles n'osaient pas parler mais maintenant elles osent un peu plus. »<sup>99</sup>

### **Les femmes gagnent en influence**

Dans les communautés de Walungu, les associations de femmes sont devenues plus puissantes. Elles représentent les femmes de toutes les couches de la société au sein du village et gagnent en influence au sein de leurs communautés. Cette influence provient en partie du soutien qu'elles reçoivent de la part des ONG, soutien qui peut leur accorder un certain statut. Les associations offrent aux femmes un espace où elles développent leurs compétences de leadership et recouvrent une dignité en tant que membres de la communauté. En conciliant plusieurs fonctions, les leaders deviennent des « femmes d'influence ».

Une situation remarquable a été observée à Kaniola : les femmes divorcées ou habitant en concubinage, ce qui est fréquent en raison de la guerre, ont l'interdiction d'exercer des fonctions au sein de Cirika ou de l'église. Les femmes qui ne peuvent pas s'engager à l'église, ont trouvé leur place dans les associations. Nous n'avons pas pu confirmer si cette situation est générale ou si elle concerne seulement ce village particulier.

À l'échelle de la province du Sud-Kivu, un certain nombre de femmes ont récemment été nommées à des postes politiques et administratifs de haut niveau, en lien direct avec les postes ministériels mentionnés ci-avant et avec d'autres postes clés de l'administration provinciale.<sup>100</sup>

### **Les femmes font valoir leurs droits**

Beaucoup de récits anecdotiques témoignent du fait que les femmes font valoir leurs droits. Nous avons eu connaissance de récits sur des femmes ayant revendiqué avec succès des droits de propriété foncière<sup>101</sup> dont elles avaient hérité, et sur des femmes abandonnées ayant réussi à obliger leur mari à payer une pension alimentaire à leurs enfants. De plus en plus de systèmes ont été mis en place localement pour assurer le suivi des cas individuels de femmes cherchant à faire valoir leurs droits. Bien que ces systèmes soient portés par les associations situées dans les communautés, ils dépendent fortement du soutien des ONG subventionnées qui aident ces associations.

### **Les femmes défendent leurs droits**

Le suivi des cas individuels et le fait que ceux-ci soient soumis à discussion représentent une forme de plaidoyer. Les cas de réussite réels peuvent paraître anecdotiques mais ils ont un impact fort car ces récits sont largement racontés et font l'objet de nombreuses émissions de radio qui contribuent à la diffusion d'un nouveau message. Des actions de plaidoyer en

<sup>99</sup> OG4

<sup>100</sup> Notamment, la nomination de quatre femmes ministres (sur un total de dix) dans le nouveau gouvernement provincial en juin 2013, <http://observatoiredelaparite.org/wp/?p=1109>

<sup>101</sup> Ces histoires se ressemblent et il est impossible d'estimer combien de cas réels ont été résolus en matière d'héritage. Nous avons parlé avec une femme qui elle-même réussit à revendiquer son héritage.

faveur de la représentation des femmes dans le gouvernement et dans la politique ont également été mises en place, ainsi qu'un lobbying en faveur de la réforme juridique, notamment s'agissant du Code de la famille. Cette fonction de plaidoyer est favorisée par une collaboration étroite entre les organisations de femmes et les médias.

Bien que la puissance mobilisatrice de la société civile soit beaucoup plus faible que dans le passé, les femmes continuent à sortir dans la rue à certaines occasions pour revendiquer leur espace social et politique, notamment lors de la Journée de la Femme (le 8 mars) et le jour de la Saint-Valentin (soulèvement d'un milliard de personnes, le 14 février).<sup>102</sup> Toutefois, certaines personnes questionnent l'authenticité des forces de mobilisation lors de ses rassemblements, de nombreux participants étant invités par des organisations et payés pour venir.

### **Il existe un mouvement des femmes**

Tout le monde s'accorde à dire qu'il existe un mouvement des femmes au Sud-Kivu. Malgré de nombreuses critiques adressées à sa direction, sa coordination, et parfois, à ses motivations, les nombreuses initiatives émanant des associations locales de femmes, des ONG de femmes, du gouvernement et de la communauté internationale forment un mouvement qui diffuse un message nouveau sur les relations entre les sexes en RDC.

## **4.5. Dimension externe, ou portrait global**

La dimension externe peut être répartie entre facteurs sociaux-culturels, socio-institutionnels et socio-politiques. Il est important de la prendre en compte parce que le programme de la société civile intervient en réponse à ces facteurs, parce que la marge de manœuvre de la société civile et son impact potentiel sont en grande partie déterminés par cette dimension, et parce que nous pouvons y trouver de nombreux facteurs explicatifs des caractéristiques de la société civile. La société civile, après tout, fait partie intégrante de la société et est fortement façonnée par cette dimension dite externe. Nous nous appuyons sur la terminologie proposée par CIVICUS mais notons qu'il conviendrait plutôt de se référer à cette dimension en tant que « portrait global », compte tenu du fait qu'elle n'est pas externe à la société civile.

### **Facteurs socio-culturels : relations entre les sexes**

Les relations du genre sont cruciales pour le mouvement des femmes. Elles forment sa raison d'être, et l'objectif final est d'instaurer plus d'égalité entre les relations de sexes. Les relations traditionnelles entre les sexes sont profondément ancrées dans la société et les institutions régissant ces relations disposent d'une forte capacité de contrôle. Ces relations traditionnelles sont reproduites dans la vie sociale de tous les jours et très difficiles à changer.

Les relations traditionnelles entre les sexes sont également un obstacle majeur pour les femmes qui cherchent à faire valoir leurs droits et à s'organiser. Ceci, entre autres, ressort dans les critiques dont les femmes leaders font l'objet. Au cours des entretiens, plusieurs

<sup>102</sup> OI4

hommes ont fait référence aux choix personnels des femmes leaders. Il a été affirmé, par exemple, que les organisations de femmes se discréditent elles-mêmes car elles sont dirigées par des femmes qui ne sont pas mariées convenablement. Plusieurs femmes interrogées ont rapporté des récits personnels relatifs à la façon dont elles ont été critiquées, insultées et même menacées à cause du travail qu'elles effectuent.

### **Facteurs socio-institutionnels**

Les institutions religieuses révèlent deux facettes. D'un côté, il semble qu'elles jouent un rôle positif dans la promotion du respect à l'égard des femmes et offrent aux femmes un espace leur permettant de développer leurs compétences. De l'autre côté, en soulignant la complémentarité entre les sexes, nous estimons qu'elles contribuent au renforcement des rapports de force entre hommes et femmes. Plusieurs exemples nous ont été rapportés sur la façon dont l'Église catholique a obligé des ONG à supprimer les références aux droits reproductifs des femmes dans des supports d'information.

Les institutions traditionnelles, en particulier le système de leadership traditionnel des Mwami (rois) et des chefs, sont considérées comme un obstacle majeur à l'amélioration de la condition féminine. Les pratiques traditionnelles de différentes tribus interdisent aux femmes d'hériter, ne protègent pas les femmes abandonnées par leur mari et autorisent le mariage précoce dès l'âge de 12 ans. Néanmoins, des changements sont observables au sein de ces institutions. Mwamis et dirigeants sont de mieux en mieux informés. Ils continuent de participer à des formations dispensées par les ONG et peuvent potentiellement être ouverts au changement. Cela étant dit, les traditions font partie de la société et dominent encore les relations entre les sexes, tel qu'évoqué ci-dessus.

Le leadership de certaines femmes qui prennent les rênes du pouvoir royal lorsque leur fils est encore trop jeune pour assumer ses fonctions revêt un symbolisme fort. De nombreuses références ont été faites à ces mères du roi, dites Mwami Kazi, à savoir la défunte Mwami Kazi Astrid, faisant figure de femme d'influence légendaire au pouvoir bienveillant. Dans une des communautés, Burhale, un centre de formation pour les femmes construit avec le soutien de Cordaid, porte son nom : la maison Astrid.

Le mouvement des femmes puise également son inspiration dans les récits relatifs à la situation précoloniale des femmes en RDC, avec des exemples intéressants de femmes fondatrices d'empires ou femmes combattantes, notamment dans les tribus Kuba, Luba et Lunda où les femmes ont toujours joué un rôle important et les successions étaient matrilineaire. Dans ces tribus, les femmes étaient considérées comme piliers des royaumes et contribuaient fortement au développement, à la prospérité et à l'unification de ceux-ci.

Sur une note positive, nous pouvons également citer la riche vie associative qui anime les communautés du Congo. Les associations de femmes créées dans le cadre du mouvement des femmes se nourrissent de cette tradition. Il existe beaucoup d'associations différentes dans les communautés, depuis les associations liées à l'église jusqu'aux associations de cultivateurs, et autres. Les femmes que nous avons rencontrées faisaient partie de plusieurs associations.

### **Facteurs socio-politiques**

La distinction entre facteurs socio-institutionnels et socio-politiques s'affirme progressivement. Les dirigeants traditionnels et les églises sont également des acteurs de gouvernance. Les dirigeants traditionnels jouent un rôle politique formel et les églises jouent un rôle important dans la gouvernance des services, notamment des services de santé et d'éducation. Ceux-ci ont été discutés dans la section précédente et pour cette raison, nous nous limitons dans cette section à la question de l'État et de la communauté internationale.

L'État et la culture de gouvernance des relations de services hautement personnalisées et standardisées, exercent une influence sur toute la société civile, y compris sur le mouvement des femmes. La société civile doit se confronter à cette culture de gouvernance et y répondre, et elle a dans une certaine mesure internalisé cette culture.

Le gouvernement est également considéré comme un organe offrant un espace de promotion des droits des femmes. En cas d'héritage, par exemple, l'État de droit moderne est beaucoup plus favorable aux femmes que les coutumes traditionnelles. Néanmoins, le statut juridique des femmes doit être encore amélioré, en particulier au niveau du droit de la famille.

Le gouvernement semble avoir investi dans de fortes capacités sur les questions d'égalité des sexes. Cependant, dans la mesure où la Division du genre dépend largement de financements extérieurs, la question de l'engagement véritable du gouvernement sur les questions d'égalité des sexes mérite d'être posée.

La communauté internationale est un facteur important s'agissant de la gouvernance de la politique relative à l'égalité des sexes en RDC. Cette question sera abordée dans le chapitre suivant.

### **Conclusions**

Ce chapitre a analysé le mouvement des femmes au Sud-Kivu, en particulier concernant les ONG de Bukavu et les associations du territoire de Walungu, sur la base des cinq dimensions de la société civile définies par CIVICUS.

S'agissant de l'engagement civique, en plus de l'existence d'un riche tissu associatif à l'échelle locale, la plupart des organisations de femmes provinciales ont investi des zones rurales comme Walungu, et y ont établi une présence, permettant aux femmes de sentir qu'elles appartiennent à un mouvement. Néanmoins, le pouvoir de mobilisation des organisations de femmes semble être centré autour d'activités plutôt que de la défense d'une cause plus large.

Les structures de coordination du mouvement des femmes sont fragmentées et sont souvent victimes d'un manque de confiance. Les ONG de coordination internationales semblent illégitimes. Concernant les capacités en termes de ressources humaines des organisations de femmes, un leadership féminin affirmé coexiste avec une forte dépendance à l'égard des bénévoles (en raison de capacités de financement limitées). Les mécanismes d'autorégulation sont largement déficients, et en particulier, on note un besoin de contrôle par les pairs quant à la qualité du travail réalisé sur les sujets pertinents pour la cause féminine.

Concernant la pratique des valeurs, nous avons mentionné le degré de politisation de la société civile féminine, ainsi que la question du versement d'indemnités de participation, qui brouille l'évaluation de l'authenticité des motivations à s'engager pour la cause.

L'impact de la réussite des femmes dans la société civile est perceptible dans la mesure où les femmes font désormais entendre leur voix, occupent des positions d'influence et défendent l'égalité des sexes.

Les facteurs traditionnels, sociaux, politiques et institutionnels qui définissent le fonctionnement de la société en RDC sont aussi déterminants pour la société civile des femmes, et ne peuvent donc pas être envisagés comme des sphères d'influence extérieures.

Le chapitre suivant tire quelques conclusions sur la base de l'analyse globale présentée dans ce rapport.

# 5

## Analyse et conclusions

Dans ce chapitre, nous synthétisons les principales observations de ce rapport quant au renforcement des organisations des femmes de la société civile, au renforcement des associations locales, au lobbying et au plaidoyer. Nous allons également énoncer certaines conclusions générales concernant la société civile au Sud-Kivu, et dans le territoire de Walungu en particulier.

### 5.1 Le rôle de la communauté internationale dans le renforcement de la société civile

Le rôle de la communauté internationale dans le travail social, économique et politique effectué dans la région est très important et peut-être encore plus dans le cas du mouvement des femmes. À l'origine, l'attention internationale s'est tournée vers les questions relatives à l'égalité des sexes en raison du taux élevé de violences sexuelles liées aux conflits. La loi de 2006 sur les violences sexuelles, par exemple, a été adoptée sous la pression de la communauté internationale et avec son aide. Au cours des dernières années, l'attention portée à la question de l'égalité des sexes s'est élargie pour intégrer les normes en matière de parité, de droits, de leadership féminin et d'autres enjeux associés.<sup>103</sup> Soutenant tous les programmes et la plupart des campagnes, non seulement les agences internationales incarnent un rôle de bailleurs de fonds, mais elles participent également au processus de lancement, de conception et d'animation des programmes.

Malgré ces nombreux apports positifs, les entretiens menés et nos observations mettent aussi le point sur des effets secondaires néfastes, comme par exemple :

- L'articulation du mouvement des femmes autour des ONG s'est peut-être opérée au prix d'une mobilisation sociale. Le recours abusif aux indemnités de présence est l'un des facteurs qui contribuent à cette situation.
- L'impression que le mouvement des femmes est dirigé au niveau international peut influencer négativement la légitimité des messages.
- Le recours aux services de la communauté internationale peut peut-être avoir détourné l'attention des politiques de l'éradication de la pauvreté, de l'instabilité et de la gouvernance, problématiques qui sous-tendent celles auxquelles se confrontent les femmes.
- La nature fragmentée et le manque de coordination du travail des organismes d'aide peuvent potentiellement contribuer à la nature similairement fragmentée et au manque de coordination des organisations de femmes.

<sup>103</sup> Voir aussi Douma et Hilhorst, prochainement.

La société civile est presque totalement dépendante de l'aide internationale au développement. Les ONG puisent leur financement presque exclusivement dans les fonds étrangers. Leurs propres initiatives proviennent indirectement de ces financements, qui leur permettent une certaine marge de manœuvre institutionnelle. Les associations locales ne sont pas directement financées mais dépendent des ONG disposant de fonds au titre de leurs missions, séminaires, déplacements et accompagnement. À moyen-terme, la persistance du mouvement des femmes exige que la communauté internationale continue de reconnaître et soutenir le rôle des ONG dans la promotion des droits des femmes. L'absence (temporaire) de financements dans les organisations de femmes anciennes ne fragilise pas forcément les liens de ces organisations avec leurs communautés d'action.

Une question importante soulevée par l'évaluation est la question de l'attribution. Quand nous observons des changements dans la direction préconisée par le programme, comment pouvons-nous identifier la cause réelle de ces changements ? S'agissant du renforcement de la société civile, il est impossible d'attribuer ce renforcement à un seul programme. C'est pour cette raison que l'évaluation du Programme néerlandais de développement s'intéresse aux « contributions ». Les programmes ont-ils contribué au changement ? Quelle est l'importance de cette contribution ?

Même posée en termes de contribution, la question reste complexe à l'échelle des organisations prises individuellement. Pour la communauté internationale, on peut identifier entre autres les indicateurs de contributions suivants :

- Plusieurs organisations ayant joué un rôle essentiel dans la société civile des femmes ont été en partie financées par des organisations situées aux Pays-Bas.
- Plusieurs organisations internationales, parmi lesquelles Cordaid et ICCO, ont investi considérablement dans l'amélioration des capacités de gestion de leurs partenaires. Les effets positifs de ces investissements ont été spontanément mentionnés plusieurs fois au cours des entretiens.
- Comme nous l'avons vu, les campagnes ont un effet de renforcement sur la société civile. On peut par exemple constater que Cordaid, en association avec la fondation Mobile Cinema, a renforcé la société civile en soutenant la campagne Droits pour Tous<sup>104</sup>. Cette campagne a été particulièrement puissante en ce qu'elle a touché de nombreuses communautés et a pu exercer une certaine influence sur les capacités des associations de femmes locales à promouvoir les droits des femmes.

## 5.2 Renforcement des associations locales

Les constats relatifs aux associations locales s'appuient sur les recherches de terrain que nous avons conduites dans le territoire de Walungu. Une étude supplémentaire serait nécessaire pour déterminer si ces conclusions sont également valables pour d'autres territoires.

La plupart des organisations travaillent avec des noyaux locaux. Parfois, l'hypothèse est émise d'une société civile concentrée à Bukavu sans aucun lien réel avec les communa-

<sup>104</sup> Notez cependant que cette campagne n'a pas été financée par les subventions MFS II. Pour cette raison, elle peut être vue en tant que contribution des partenaires impliqués, mais pas du programme MFS II.

tés<sup>105</sup>. Nous ne sommes pas d'accord avec cette hypothèse car nous avons pu observer de nombreuses manifestations de la présence d'associations de femmes très actives, bien informées et compétentes sur le territoire de Walungu.

Les ONG basées à Bukavu tendent à revendiquer l'activité associative des femmes des communautés comme résultant de leur travail. Ceci est clairement exprimé dans l'emploi du terme « noyaux », suggérant que les associations sont créées par les ONG. Or, ce parti-pris ne rend pas justice à la tradition associative des communautés et au sens de l'initiative démontré par ces dernières. La convergence de multiples associations a permis à des femmes leaders exerçant de nombreuses fonctions d'émerger et de s'affirmer en tant que « femmes d'influence ». Ceci est d'autant plus remarquable qu'un certain nombre d'entre elles sont agricultrices et sans instruction.

Bien qu'il y existe de grandes similitudes au niveau des programmes et des méthodes des ONG et des associations locales, nous observons certaines tendances divergentes : les associations locales prêtent plus d'attention au leadership qu'à la représentation officielle des femmes aux postes politiques, et les groupes locaux ne parlent pas de la résolution 1325 des Nations Unies.

Des tensions existent quant au soutien des ONG aux associations locales, en particulier :

- Tensions sur la rémunération : les femmes locales voudraient recevoir davantage de fonds de la part des ONG.
- Disparités entre les programmes : alors que les ONG proposent principalement des séminaires et des actions de sensibilisation en plus du suivi des cas individuels, les groupes locaux s'intéressent en plus aux projets socio-économiques.

## 5.3 Lobbying et plaidoyer

Aucun participant n'a fait une distinction entre lobbying et plaidoyer. Ils se réfèrent tous au terme général de « plaidoyer ». Les femmes locales emploient souvent le terme « plaidoyer » pour faire référence à la collecte de fonds. Elles mettent en place des actions de plaidoyer pour trouver des sponsors qui financeront leurs programmes.

Il y a deux approches du plaidoyer : celui qui mise sur la prestation des services et celui qui s'exprime via des activités spécifiques.

La première approche désigne le plaidoyer en tant que retombée des programmes orientés vers la prestation de services. Cette forme de plaidoyer repose sur le suivi des cas individuels permettant aux femmes de faire valoir leurs droits. Lorsque les associations locales ou les ONG situées à Bukavu suivent ce type de cas, la procédure s'accompagne d'habitude de la mise en place de formations, d'actions de lobbying auprès des autorités et de l'interpellation des médias. Cette méthode de plaidoyer semble efficace dans la mesure où elle réaffirme constamment les droits des femmes. Dans ce type de plaidoyer, il est important de noter que les activités reposent en pratique sur une prestation des services.

<sup>105</sup> OI3, ONGMI

La seconde approche repose sur des campagnes ayant pour but d'influencer le processus de paix ou les élections, de faire évoluer la législation ou de provoquer des changements au sein du gouvernement ou au niveau des pratiques. Nous avons pu observer un certain nombre de campagnes ayant rencontré un certain succès, telles que la campagne 30 - 50 %, qui avait pour but de militer en faveur d'un meilleur taux de représentation des femmes en politique et au sein de la haute fonction publique, ainsi que la campagne Droits pour Tous. Ces campagnes ont une incidence à différents niveaux. En plus d'obtenir des résultats par rapport aux objectifs visés, elles sont importantes et efficaces pour favoriser la collaboration entre les différentes organisations. Ainsi, ces campagnes ont été vectrices de profondeur et d'enrichissement des relations entre organismes de financement (ONGI) et ONG.

La résolution 1325 des Nations Unies est utilisée par un certain nombre d'organisations en tant que cadre de référence en appui au travail de promotion des droits des femmes. La Division gouvernementale du genre et plusieurs ONG visent à sensibiliser les populations au sujet de cette résolution. Ces organisations semblent considérer la diffusion de connaissances relatives à la résolution comme des jalons de leur réussite. La résolution a souvent été évoquée au cours des entretiens menés à Bukavu.

A contrario, aucune référence à la résolution n'a été faite sur le territoire de Walungu. Cependant, à l'examen des aspects importants de la résolution, qui centrent l'attention sur les effets du conflit sur les femmes, sur la reconnaissance des qualités du leadership féminin, et sur la participation des femmes dans le processus de paix, on note que ces questions entrent en résonance avec un grand nombre d'activités à l'échelle locale. En pratique, par conséquent, nous avons observé que les associations de femmes travaillent dans l'esprit de la résolution, la question restant de savoir s'il est important que les femmes des communautés aient conscience de la résolution en tant que telle.

En RDC, de nombreuses personnes sont engagées dans des actions de plaidoyer. Nous n'avons pas trouvé de théories ou programmes faisant mention explicite du plaidoyer, sauf dans le cas de certains projets spécifiquement orientés vers la réalisation d'objectifs de plaidoyer. Nous avons aussi remarqué que les représentants des ONGI consacrés au plaidoyer n'ont pas forcément une idée claire des relations d'interdépendance entre plaidoyer, populations, organisations et activités. Les ONGI ont tendance à penser en termes de projets, d'objectifs établis et de partenaires. Ainsi, nous avons constaté que dans certains cas, les représentants d'une ONGI ne considèrent pas qu'un projet relève du plaidoyer en raison de ses sources de financement, même si le projet est en lien avec la campagne de plaidoyer de l'agence porteuse. Le projet aurait donc pu être identifié comme une réussite en termes de plaidoyer, mais cet aspect est négligé car le projet est associé à autre domaine en silo. Ainsi, nous observons que les représentants des ONGI envisagent rarement le plaidoyer d'un point de vue global, et ne situent pas leurs projets au sein d'un plan d'action plus vaste intégrant un éventail d'acteurs élargi.

## 5.4 Conclusions générales

Les organisations des femmes de la société civile sont composées de nombreuses petites initiatives et de projets de taille relativement modeste. Néanmoins, tous ces éléments se rejoignent dans le mouvement des femmes dont le programme, promotion de la représentation des femmes et des droits des femmes, a été adopté par les hommes politiques et le gouvernement. Ces structures jouissent aussi d'une bonne notoriété dans d'autres secteurs de la société civile et dans une certaine mesure, parmi la population dans son ensemble.

De plus, nous avons constaté l'existence de nombreuses ONG dont la mission n'est pas explicitement axée sur l'égalité des sexes et qui disposent pourtant de composantes travaillant sur les femmes ou de programmes relatifs à l'égalité des sexes. Nombreuses sont les ONG à avoir commencé par mettre en place un programme de réponse aux violences sexuelles avant d'évoluer vers un programme plus vaste visant le renforcement des associations de femmes ou l'intégration des femmes aux programmes généraux. On observe également que beaucoup d'ONG travaillant dans un domaine spécifique, comme c'est le cas des associations agricoles ou de crédit, n'ont pas adopté d'approche explicitement fondée sur l'égalité des sexes. L'égalité des sexes semble être abordée en tant que question à part et n'est pas intégrée de manière systématique.

Nous avons noté un certain nombre d'opinions fortement négatives ou méprisantes à l'égard de la société civile des femmes. De tels préjugés sont largement répandus parmi les différents groupes participants, et, quand bien même ils sont le plus souvent exprimés par des hommes, ils sont aussi largement partagés par les femmes congolaises et la communauté internationale. Nos observations nous permettent réfuter plusieurs de ces préjugés concernant la société civile féminine :

**Préjugé 1 : « Les organisations des femmes de la société civile étaient beaucoup plus forte avant et pendant la guerre. »**

Plusieurs personnes nous ont dit que la force mobilisatrice de la société civile a fortement diminué. D'un autre côté, nos observations montrent que la quantité d'activités, d'associations locales, de connaissances sur les droits des femmes dans la société et de cas réels pris en charge n'a cessé de croître depuis la guerre.

**Préjugé 2 : « Les organisations de femmes se battent uniquement entre elles-mêmes. »**

Là aussi, ce préjugé a émergé au cours de plusieurs entretiens. Bien que nous ayons constaté l'existence de conflits et de formes de concurrence, nous avons aussi constaté des exemples de collaboration. Ces collaborations sont notamment visibles lors des campagnes, et plusieurs femmes ont indiqué disposer d'un langage commun sur l'égalité des sexes et les droits des femmes qui les unit et les aide à surmonter les problèmes.

**Préjugé 3 : « Les femmes leaders utilisent leur position uniquement comme pour accéder à une fonction politique. Une fois en poste, elles oublient leurs origines. »**

Cette question est très souvent mentionnée, y compris par des femmes qui sont très actives au sein de la société civile. Plusieurs personnes ont nuancé le propos en précisant que ce problème n'est pas spécifique aux femmes de la société civile, mais qu'il affecte la société

civile en général. Cette question est problématique pour la société civile des femmes parce qu'elle contredit une grande théorie du changement qui stipule que, si seulement plus de femmes accédaient au pouvoir, la condition des femmes changerait. Plusieurs programmes de formation et d'accompagnement des femmes politiques ont été lancés dans l'optique de parer à cette contradiction.

## 5.5 Recommandations provisoires

Ce rapport a été commissionné dans le cadre d'une évaluation des programmes d'aide au développement des Pays-Bas, organisée sur une durée de trois ans. Les conclusions préliminaires ont été validées au cours d'une réunion rassemblant onze représentants des associations de femmes et d'autres ONG internationales.<sup>106</sup> Le rapport final a été présenté et validé au cours d'une réunion qui s'est tenue en février 2015, aboutissant aux recommandations provisoires ci-dessous quant aux organisations de femmes et à leurs structures d'appui. Il faut néanmoins garder à l'esprit que l'un des objectifs de l'atelier de retour d'information (feedback workshop) est de formuler des recommandations conjointes :

- Investir dans la documentation plus systématique de l'histoire et des réussites des femmes de la société civile.
- Continuer à se servir des campagnes pour améliorer la collaboration entre les organisations de femmes.
- Continuer à nouer et renforcer les liens entre la prestation des services et la défense des droits des femmes, et sensibiliser les médias et attirer leur attention sur ces droits.
- Développer une approche plus systématique du plaidoyer. S'assurer que les projets de plaidoyer fassent référence à un programme plus large et à un réseau plus vaste d'organisations visant à atteindre des objectifs similaires.
- Investir dans le renforcement des connaissances concernant les dynamiques positives et négatives de la vie associative et les rapports de force à l'échelle communautaire, en vue d'améliorer le travail de promotion des associations de femmes.
- Évaluer la réalité de la multiplication et de la fragmentation des efforts de coordination de la société civile des femmes d'une part, et la faible présence des ONG de coordination internationales d'autre part.
- Évaluer la pratique des indemnités de présence croissantes (appelées « motivations ») et tenter de développer une politique conjointe pour aborder cette question.
- Maintenir et renforcer le soutien au développement organisationnel et institutionnel des organisations de femmes.
- Envisager comment la problématique du genre peut être intégrée dans différents secteurs, notamment à travers des projets socio-économiques.

<sup>106</sup> Le 27 novembre 2013, au bureau de Cordaid à Bukavu.

## Références bibliographiques

- Batano Chubolire, G. (2013), « Mission de suivi du projet ». Campagne Droit pour tous, pour la période novembre 2012 à septembre 2013, Bukavu, Cordaid, document non publié.
- Boserup, E. (1970), *Woman's role in economic development*. Londres : George Allen & Unwin.
- Connelly, P.M, Murray Li, T. MacDonald, M. & Parpart, J.L. (2000). « Feminism and Development: Theoretical Perspectives ». In : Parpart, J.L. Connelly, P.M. and Barriteau, V.E. (Éd.), *Theoretical Perspectives on Gender and Development*, International Development Research Centre, Ottawa, Canada, pp. 23-51.
- Douma N. (2008), *Women, peace and security in the DRC, civil society assessment on current practices and future perspectives of the implementation of United Nations Security Council Resolution 1325*, étude Cordaid et WHYZE, document non publié.
- Douma, N. et D. Hilhorst (2012), *Fond de commerce? Sexual Violence Assistance in the Democratic Republic of Congo*. Occasional Paper 02, Disaster Studies, Wageningen.
- Harcourt W. (2006), *The Global Women's right movement. Power politics around the United Nations and the World Social forum*, UNRISD programme papers on civil society and Social movements, programme paper n° 25.
- Heckmus, Forti et C. Koussekou (2013), *Rapport final sur l'appui au Ministère du genre, de la famille et de l'enfant en RDC : étude d'analyse organisationnelle et institutionnelle*, contrat n° 2012/301648, contrat-cadre com 2011 - lot 1, consortium AETS.
- Human Rights Watch (2002), *The war within the war. Sexual violence against women and girls in Eastern Congo*. [www.hrw.org/reports/2002/06/20/war-within-war](http://www.hrw.org/reports/2002/06/20/war-within-war)
- International Alert (2012), *Women's political participation and economic empowerment in post-conflict countries: Lessons from the Great Lakes region in Africa*. <http://www.international-alert.org/resources/publications/womens-political-participation-and-economic-empowerment-post-conflict>
- Klaver, D. (2012), *Operational guidelines for Ethiopia, India, and Indonesia*. Wageningen, Centre for Development Innovation, document de travail interne à l'évaluation.
- Maerten, M. (2004), *Feminism in Africa*. RoSa factsheet 34, [www.rosadoc.be](http://www.rosadoc.be)
- Mati, Jacob M., Federico Silva et Tracy Anderson (2010), *Assessing and Strengthening Civil Society Worldwide: An updated programme description of the CIVICUS Civil Society Index: Phase 2008 to 2010*.
- Matundu Mbambi, A. et M.C. Faray-Kele (2010), *L'inégalité du genre et les institutions sociales en RDC*. The Women's International League for Peace and Freedom (WILPF), <http://ukwilpf.org.uk>
- Ministère du genre, de la famille et de l'enfant (2011), *Rapport national de genre, RDC*.
- Moser, C. (1989), *Gender planning in the third world: meeting practical and strategic need*, *World Development*, vol. 17:111 pp. 1799-1825.
- Mpoumou D. (2004), « Women's Participation in Peace Negotiations: Discourse in the Democratic Republic of the Congo », in : J. Ballington: *The implementation of Quotas: African Experiences*, International Institute for Democracy and Electoral Assistance, IDEA, pp. 120-123 ; [www.idea.int/publications/quotas\\_africa/upload/IDEA\\_no3.qxd.pdf](http://www.idea.int/publications/quotas_africa/upload/IDEA_no3.qxd.pdf)
- Sida (2009), *Country gender profile*, [www.sida.se](http://www.sida.se).
- Wagemaker, I. (2014), *The Periphery Revisited. Understanding local urban governance in the context of rapid urban expansion and weak state institutions in Kinshasa*. PhD thesis, IOB,

# Annexe 1

## Liste des personnes interrogées

	Nom	Organisation / Institution	Fonction
<b>ONG</b>			
11-11	Wilhelmine Nakebuka	VICO	Secrétaire exécutive
12-11	Safari Bagula	IFDP	Coordinatrice
12-11	Venantie Bisimwa	RFDP	Secrétaire exécutive
13-11	Marie Migani	Composante femme société civile	Coordinatrice. Aussi Directrice du CAPSA (Centre d'appui à la promotion de la santé)
13-11	Marie Rose Shakalira	Action des femmes solidaires pour le droit et le dvpt AFE-SODD	Coordinatrice à Mwenga
13-11	Espérance Mawazo	Observatoire de la parité	Coordinatrice
	Benjamin Bahati	Observatoire de la parité	Fonctionnaire chargé de programme
14-11	Chouchou Namegabe	AFEM	
15-11	Solange Lwashiga	CAUCUS des femmes	Secrétaire exécutive du CAUCUS
16-11	Gisèle Balegamire	CAFCO	
20-11	Etienne Chizungu	CAMPS Centre d'assistance médico-psycho-sociale	Responsable de site régional
20-11	Management team	Vovolib	Walungu
4-12	Mathilde Muhindo	Centre Olame	Directeur
<b>ONG Internationales</b>			
3-12	Eugénie	ICCO	Fonctionnaire chargé de l'égalité entre les sexes et du leadership féminin
3-12	Tamara Akinyi Obonyo	IMC International Medical Corps	Coordinatrice du programme
5-12	Bertin Bisimwa	International Alert	
11-12	Deodate Chishibanji	Cordaid	Fonctionnaire chargé du programme Droit pour tous et du leadership féminin
	Mamadou Silla	Cordaid	Administrateur financier
	Olivier Cibashimbe	Cordaid	Fonctionnaire chargé du programme - Financement fondé sur la performance
12-12	Annie Buraka	Search for Common Ground	Coordinateur

Organisations internationales			
14-11	Albert Mirindi	MONUSCO section genre	
15-11	Deo Bahizire	UNFPA	
3-12	Fidel Buhendwa Kasagwe	ONU FEMMES	Fonctionnaire du Programme National
Gouvernement / hommes politiques			
15-11	Jacqueline Ngegele	Division genre	Chef de Division
15-11	Kinja Mwendanga Beatrice	Assemblée provinciale	Circonsr. Bukavu / sondeur
13-11	Mawazo Espérance	Réseau des femmes des partis politiques	
2-12	Colette Mikila		Ex. Ministre de Mines
ONG à Walungu			
19-11	Nzigire	AFEM Walungu	Volontaire centre de Walungu
	Anthelme Mugisho Buhache	RFDP	Intervenant sur le terrain
	Maître Jacques Birinzanine	CAMPS	Conseiller juridique
	Françoise Cizungu	VICO	Volontaire
20-11	Yvette Kitumaine	AFEM Walungu	Coordinatrice
	Victorine	AFEM Walungu	Volontaire Izege
	Adélaïde	AFEM Walungu	Volontaire
Acteurs religieux			
20-11	Curé	Paroisse de Walungu	Curé
20-11	Laurence Cishugi	Paroisse de Walungu	Coordinateur des noyaux de femmes leaders
Informateurs clés			
4-12	Mama Kinja		Femme d'affaires
11-05	Nynke Douma	Indépendant	Consultant
20-11	René Nkemba	Hôpital général de Walungu	Médecin - directeur

## Annexe 2

### Indice de la société civile élaboré par CIVICUS (CSI)

Le CSI distingue cinq dimensions (voir aussi l'Annexe 2) :

#### 1. L'engagement civique

Ou « citoyenneté active », décrit les activités et participations formelles et informelles entreprises par les individus en vue de poursuivre des intérêts communs à plusieurs niveaux. Cette participation à la société civile comporte de nombreux aspects et recouvre différentes formes d'engagement sur le plan politique et social.

#### 2. Le niveau d'organisation

Cette dimension évalue le développement organisationnel, la complexité et la sophistication de la société civile, offrant un aperçu des relations entre les différents acteurs de celle-ci. Les sous-dimensions clés sont :

- La gouvernance interne des organisations de la société civile.
- Les infrastructures d'appui (existence de fédérations de soutien ou d'organismes de coordination).
- L'autorégulation (par exemple, existence de codes de conduite commun parmi les organisations de la société civile et autres mécanismes d'autorégulation).
- Communication entre pairs et coopération (réseautage, partage d'informations et constitution d'alliances) : cherche à évaluer la qualité des liens et des relations entre acteurs de la société civile.
- Ressources humaines (durabilité et pertinence des ressources humaines disponibles en vue de la réalisation des objectifs des organisations de la société civile).
- Ressources financières et technologiques disponibles en vue de la réalisation des objectifs des organisations de la société civile.
- Liens internationaux (par exemple, adhésion des organisations de la société civile aux réseaux internationaux et participation aux événements mondiaux).

#### 3. La pratique des valeurs

Cette dimension évalue la mise en pratique interne des valeurs dans le domaine de la société civile. CIVICUS a identifié certaines valeurs clés considérées comme étant cruciales à l'évaluation non seulement des progrès réalisés mais la pertinence de ces pratiques par rapport aux idéaux de la société civile. Sont compris :

- La gouvernance de la prise de décision démocratique (comment et par qui sont prises les décisions au sein des organisations de la société civile).
- La réglementation du travail (existence de politiques d'égalité des chances, adhésion du personnel aux syndicats, mise en place de formations sur le droit du travail pour les nouveaux personnels et déclaration publique concernant les normes relatives au travail).
- Les codes de conduite et de transparence (existe-t-il et est-il rendu public). Et aussi : les données financières des organisations de la société civile sont-elles accessibles au public ?
- Le respect des normes environnementales (dans quelle mesure les organisations de

la société civile adoptent-elles les politiques prônant le respect de normes environnementales d'opération).

- La perception des valeurs au sein de la société civile : comment les organisations de la société civile perçoivent-elles la pratique de valeurs telles que la non-violence ? Cette sous-dimension comprend l'existence ou l'absence au sein de la société civile de forces ayant recours à la violence, l'agression, l'hostilité, la brutalité et/ou la lutte, et le niveau de tolérance de la société civile dans laquelle elles agissent.

Les sous-dimensions reflètent un ensemble de normes sociales et politiques universellement acceptées. Elles s'inspirent de sources telles que la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que des valeurs fondamentales de CIVICUS. Cette dimension évalue dans quelle mesure ces valeurs sont mises en pratique au sein de la société civile par rapport à la société dans son ensemble.

#### 4. La perception de l'impact

Il s'agit de l'impact perçu des acteurs de la société civile sur la vie politique et la société dans son ensemble, en tant que conséquences de l'action collective. Cette dimension prend en compte les perceptions de deux types d'acteurs : les acteurs internes à la société civile et les acteurs externes à celle-ci. Les sous-dimensions spécifiques sont:

- La réactivité en termes d'impact de la société civile sur les préoccupations les plus pressantes du pays. Les sociétés civiles de type réactif expriment les inquiétudes sociétales et s'en préoccupent réellement.
- L'impact social c'est-à-dire l'impact de la société civile sur la société en général. Un des rôles essentiels de la société civile consiste à contribuer à satisfaire des besoins sociétaux pressants.
- L'impact sur les politiques, soit l'impact de la société civile sur les politiques en général. Cette sous-dimension examine l'impact du militantisme des organisations de la société civile sur certaines questions politiques.
- Impact sur les attitudes, y compris sur la confiance, la conscience citoyenne et la tolérance.

#### 5. Dimension contextuelle: Environnement extérieur

Il est crucial de tenir compte de l'environnement social, politique et économique dans lequel la société civile existe, puisque cet environnement impacte la société civile de façon directe et indirecte. Certains aspects de l'environnement peuvent favoriser la croissance de la société civile, tandis que d'autres aspects peuvent entraver son développement.

- Contexte socio-économique: 'Indice des capacités de base élaboré par The Social Watch et des mesures de la corruption, de l'inégalité et de la santé macro-économique sont utilisés pour illustrer le contexte socio-économique, lequel peut avoir de lourdes conséquences pour la société civile notamment aux niveaux inférieurs du développement social.
- Contexte socio-politique est évalué à l'aide de cinq indicateurs. Trois indicateurs sont adaptés à partir des indices des droits politiques et civils et des libertés élaborés par the Freedom House. Ces indices incluent les droits et libertés politiques, les droits et libertés personnels dans le cadre de la loi, et les droits et libertés associatifs et organisationnels. Les informations disponibles sur l'expérience des organisations de la société civile avec le cadre juridique d'un pays et l'efficacité de l'État dressent un portrait du

contexte socio-politique.

- Contexte socio-culturel s'appuie sur la confiance interpersonnelle qui examine le niveau de confiance que les personnes ordinaires ressentent par rapport à d'autres personnes ordinaires, et donne une indication générale sur le climat socio-psychologique d'association et de coopération. Bien que chacun éprouve des degrés de confiance et méfiance divers dans les relations avec autres, cette mesure permet d'évaluer la prévalence d'une vision du monde pouvant soutenir et renforcer la société civile. De même, le degré de tolérance et de conscience citoyenne fournissent des indications quant au contexte dans lequel la société civile évolue.

Source: CDI, Operational guidelines for Ethiopia, India, and Indonesia, 2012.

Le groupe de l'aide humanitaire et la reconstruction se concentre sur la politique et les pratiques quotidiens de la livraison de l'aide, la réduction des risques, et les stratégies de subsistance de la population dans des zones des conflits ou touchées par la catastrophe. Il fait de la recherche qualitative et quantitative. La recherche de l'aide humanitaire et la reconstruction est caractérisée par collaboration et interaction avec la politique et la pratique tout au long du processus afin d'améliorer l'utilisation de la recherche.

## Publications occasionelles

### Publication occasionelle #1

#### **Human Security and Capacity in Fragile States: A scoping paper**

Ian Christoplos and Dorothea Hilhorst, 2009

### Publication occasionelle #2

#### **Fond de Commerce? Sexual Violence Assistance in the Democratic Republic of Congo**

Nynke Douma and Dorothea Hilhorst, 2012

### Publication occasionelle #3

#### **Fond de Commerce? Assistance aux victimes de violences sexuelles en République Démocratique du Congo**

Nynke Douma and Dorothea Hilhorst, 2012

### Publication occasionelle #4

#### **From Gardens to Markets: A Madam Sara perspective**

Talitha Stam, 2013

### Publication occasionelle #5

#### **Including conflict-affected producers in agri-food chains: Honey Business in Northern Uganda**

Sarah Drost, Diederik de Boer and Jeroen van Wijk, 2013

### Publication occasionelle #6

#### **State and Non-State Institutions in Conflict-Affected Societies: Who do people turn to for human security?**

Gemma van der Haar, 2013

### Publication occasionelle #7

#### **Land governance as an avenue for local state building in eastern DRC (also in French)**

Mathijs van Leeuwen and Gemma van der Haar, 2014

### Publication occasionelle #8

#### **Shedding light on a Blind Spot: Incorporating labor constraints and labor productivity in the planning and evaluation of agricultural interventions**

Timo Gaasbeek en Roelof van Til, 2014

### Publication occasionelle #9

#### **Rethinking 'entrepreneurship' in fragile environments: Lessons learnt in Somali women's enterprise, human security and inclusion.**

Holly A. Ritchie, 2014

### Publication occasionelle #10

#### **Policy Review: International and Dutch policies in the field of socio-economic development in fragile settings**

Anette Hoffmann, 2014